

Budget primitif de la Ville pour 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : La séance consacrée à l'examen des orientations budgétaires pour 1999 s'est déroulée le 18 janvier dernier. A cette occasion, nous avons pu échanger diverses réflexions sur l'élaboration du budget de 1999 dont le projet vous est à présent soumis.

Notre assemblée a déjà pris plusieurs décisions relatives à ce budget, notamment :

le 14 décembre 1998 : vote du premier budget du Service annexe des Déchets et vote des différents tarifs, taxes et droits,

le 18 janvier 1999 : vote de diverses subventions et participations et vote de divers crédits d'investissement.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Commission du Budget s'est réunie le 4 mars.

Outre le présent rapport, divers documents vous sont adressés en annexe :

- pour le budget général :

1. Fiche récapitulative des grandes catégories de recettes (en montant et en pourcentage)
2. Fiche récapitulative des grandes catégories de dépenses
3. Note sur le financement des investissements (par autofinancement, emprunts et subventions)

- pour le budget principal :

4. Balance récapitulative des recettes (par fonctions et sections)
5. Etat des principales recettes
6. Balance récapitulative des dépenses (par fonctions et sections)
7. Evolution des dépenses de fonctionnement entre le BP 1998 et le projet de BP 1999
8. Liste des subventions d'équipement, de fonctionnement, subventions exceptionnelles et fonds de concours
9. Budget primitif 1999 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 1998
10. Données diverses complémentaires
11. Détail des opérations d'ordre de section à section

- pour les budgets annexes :

12. Comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service des Eaux
13. Comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Assainissement
14. Comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées
15. Comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Forêts.

Vous sont également adressées un certain nombre d'annexes et notamment celles prévues par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

16. Bilan, par secteur d'activités, de l'action menée par la Ville en 1998

17. Diverses statistiques relatives au personnel de la Ville
18. Etat de la dette au 01/01/1999
19. Liste des intérêts courus non échus au 31/12/1999 (ICNE)
20. Etat des instruments de couverture du risque financier au 01/01/1999 et tableau récapitulatif des lignes d'emprunts composant le notionnel de référence
21. Provisions pour dette financière à remboursement différé - Année 1999
22. Etat des immobilisations (immobilisations incorporelles en cours d'amortissement, installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement, autres immobilisations corporelles en cours d'amortissement, participations et créances rattachées à des participations, autres immobilisations financières)
23. Etat des provisions constituées - Exercice 1999
24. Etat des emprunts garantis par la commune
25. Etat des contrats de crédit-bail mobilier et immobilier au 01/01/1999
26. Etat des engagements donnés
27. Etat des engagements reçus,
28. Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
29. Etat du personnel
30. Etat des concours aux associations en 1997
31. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
32. Etat des données synthétiques sur la situation financière de la commune
33. Diverses statistiques relatives au personnel du Centre Communal d'Action Sociale
34. Un document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale
35. Etat des crédits de trésorerie - Exercice 1998
36. Budget principal - Vue d'ensemble des prévisions de crédits inscrites au budget de l'exercice 1998
37. Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes - Présentation consolidée avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

Analyse générale du budget primitif 1999

Le rapport d'orientations budgétaires qui vous a été soumis le 18 janvier 1999, vous a permis d'appréhender la situation financière de la collectivité et les priorités de la Municipalité pour les années 1999 et suivantes.

Trois priorités en 1999 :

- la vie quotidienne,
- la dimension de capitale régionale,
- le plan de redéploiement économique.

- **la vie quotidienne**, c'est le démarrage des trois points publics (Clairs-Soleils, Planoise et Montrapon) destinés à faciliter les démarches administratives courantes des Bisontins et rapprocher ainsi l'administration du citoyen ; c'est aussi la poursuite de la mise en place des agents locaux de médiation sociale dans les quartiers. En 1998, tous les emplois jeunes ont été recrutés au niveau de la ville. Dans le monde associatif, la majeure partie des emplois ont été mis en place (230) grâce aux aides financières de la Ville et de l'Etat. Cette action se poursuit en 1999.

L'entretien du patrimoine de la Ville sera amélioré car les tranches annuelles connaissent une forte augmentation.

- **la dimension de capitale régionale**. Les grands chantiers se poursuivent ou démarrent : CHORUS, Ilot Pasteur, Parc des Expositions et des Congrès, Parc de stationnement du Marché ex-Remparts Dérasés, la City, etc.

- **le plan de redéploiement économique**. Les grands chantiers évoqués dans le point précédent contribuent au développement économique. La Ville injectera dans l'économie environ 220 MF, soit une augmentation de 18 % si l'on compare les budgets primitifs 1998 et 1999. Ces opérations se feront sans faire exploser le niveau d'endettement de la Ville car le souci de la Municipalité est de maîtriser la fiscalité des habitants et des entreprises.

La ville centre dont le poids de la population représente environ 80 % de la population du District et qui assume par ses composantes économique, universitaire, culturelle, sociale, sa fonction de capitale régionale, a proposé à ses partenaires, notamment à l'Etat, différentes actions afin de dynamiser le tissu économique de l'agglomération.

Cette démarche intervient dans le cadre de la mission confiée au Préfet en prévision de la réunion du CIADT de juin prochain.

Sur le plan strictement budgétaire, l'année 1999 ressemble à la précédente avec des modifications liées à la M14. Un budget annexe pour les ordures ménagères a vu le jour en décembre 1998.

En 2000, sera créé le budget annexe des transports. Ces modifications régulières rendent difficiles les comparaisons d'une année à l'autre. Il serait judicieux de stabiliser les textes pendant quelques années.

Nous examinerons successivement le Budget Général et ses composantes (Budget Principal et Budgets Annexes).

LE BUDGET GENERAL

Le Budget Général tel que défini ci-avant s'élève à 1 412 MF (215,2 M€) contre 1 368 MF en 1998, soit une augmentation de 3,2 %.

Cette augmentation est nettement supérieure au taux d'inflation constaté en 1998 (+ 0,3 %). Elle résulte essentiellement de la création du Budget annexe Déchets voté le 14 décembre dernier et notamment des investissements programmés ; les Budgets Eaux et Assainissement retrouvent leur niveau habituel avec une facturation normale sur l'année au lieu de dix-huit mois l'an dernier.

Les dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la part capital de l'annuité de dette) se montent à 367,1 MF contre 355,9 MF, soit + 3,2 % et représentent comme l'an dernier 26 % du Budget Global.

Les dépenses d'équipement (études, travaux et acquisitions) atteignent 217,1 MF contre 201,6 MF en 1998, soit + 7,7 %, c'est autant de ventes et travaux offerts aux entreprises.

Bien entendu, en cours d'année d'autres dépenses seront financées au Budget Supplémentaire.

Le recours à l'emprunt reste maîtrisé pour le Budget Principal passant de 81 MF à 85 MF ; par contre l'engagement de travaux à l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères génère un besoin d'emprunt de 33,5 MF. Ainsi, le financement par emprunt ressort à 122,9 MF (18,7 M€) tous budgets confondus contre 86,3 MF l'an dernier.

L'année 1998 a été nettement marquée par une baisse sensible des taux d'emprunt, les taux variables Pibor 1 an (Euribor depuis le 1/01/99) passant de 3,90 % à près de 3,20 % en fin d'année. Le taux moyen de notre dette globale passe de 6,42 % au 1/01/1997 à 5,75 % au 1/01/1998 et 4,93 % au 1/01/1999. Ainsi le taux d'intérêt réel dépasse l'inflation de plus de 4 points.

Notre endettement par habitant passe de 7 163 F au 1/01/98 à 6 813 F au 1/01/99, le Guide des ratios 1996 paru en septembre 1998 fait ressortir pour les villes de plus de 100 000 habitants, un endettement moyen de 7 936 F au 31/12/96 et de 7 437 F pour Besançon pour la même période. Ces ratios officiels ne concernent que le Budget Principal.

La gestion active de dette a porté sur 163,9 MF de dette dont 59,1 MF remboursés par anticipation (taux initial \geq 7 % ramené à moins de 4 %) et réduction de 6 centimes de marge sur 49,2 MF et 55 MF de CLTR qui nous permet de résorber nos excédents de trésorerie, le solde correspond à une renégociation avec la CDC qui a prévu de ramener à 4,3 % des taux initiaux de 7,25 %.

L'autofinancement (dépenses d'équipement non financées par emprunt ou subventions) s'élevait à 68 MF en 1997, 107,8 MF en 1998 (années de ressources exceptionnelles et non récurrentes pour les budgets Eaux et Assainissement).

Pour 1999, il atteint 86,3 MF sur un total de dépenses d'équipement de 217,1 MF soit 39,7 %, pourcentage similaire à celui de 1997 (39,9 %) dont il convient de souligner le niveau élevé.

Examinons à présent les différents budgets et leurs principaux éléments financiers, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes.

LE BUDGET PRINCIPAL

D'un montant de 1 154 MF (175,9 M€) contre 1 129 MF en 1998, il représente encore 81,7 % du Budget Général malgré la création du Budget annexe Déchets.

Le Budget Principal est financé à hauteur de 39,6 % par les recettes des quatre taxes, pourcentage similaire depuis 1996.

Les dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette en capital) représentent 23 % du total soit 265 MF (40,4 M€) sur 1 154 MF.

Les dépenses d'équipement (études, travaux et acquisitions) atteignent 133,1 MF. Je rappellerai qu'avec les déchets elles ressortaient à 130 MF en 1998 et 125 MF en 1997.

Les tranches annuelles plus particulièrement destinées à la conservation et au renouvellement de notre patrimoine sont de 57 MF contre 53 MF l'an dernier.

Les opérations individualisées se montent à 76,1 MF contre 76,6 MF en 1998. Parmi ces opérations incluses dans le programme «Besançon Horizon 2001» et dont le détail vous est donné ci-après, je vous en signale quelques-unes parmi les plus significatives :

- Travaux dans les écoles (5,6 MF)
- Travaux au Palais des Sports (2 MF)
- Palais Granvelle (6,2 MF)
- Aménagement de voiries et entretien des chaussées (10,1 MF)
- Eclairage public (3,8 MF)
- Parking du Marché ex-Remparts Dérasés (7 MF)
- Renouvellement de bus (14 MF)
- Place du Marché (16 MF)
- Maîtrise foncière (13,8 MF).

Les dépenses de personnel (salaires et charges) hors déchets, passent de 413,8 MF à 423 MF (64,5 M€) soit + 2,21 % contre + 3,6 % l'an dernier.

Vous trouverez le détail des mesures justifiant cette hausse ci-après en section de fonctionnement, vous constaterez qu'elle relève essentiellement de mesures décidées au plan national et qui s'imposent aux élus.

Les dépenses de personnel représentent 36,7 % des dépenses totales et 47,6 % des dépenses de fonctionnement comme en 1998, ce qui démontre la volonté de maîtriser la masse salariale malgré l'ouverture de la piscine et la création des emplois jeunes.

Les dépenses d'exploitation des services, qu'il s'agisse des services gérés en régie ou par délégation, s'élèvent à 208,6 MF contre 197,2 MF l'année précédente, l'évolution ressort à 5,8 %.

Les crédits affectés au fonctionnement courant des services augmentent de 4,4 %. Il faut noter qu'il n'y a pas d'évolution des crédits à périmètre constant.

Les crédits de subventions (d'équipement et de fonctionnement) **et de participations** passent de 149,2 MF à 145,9 MF en légère baisse (- 3 %) liée au volume des subventions d'équipement qui peut varier sensiblement d'un exercice à l'autre.

Les subventions de fonctionnement sont, hors celles indexées, maintenues à leur niveau 1998.

S'agissant des recettes, elles se répartissent en 6 grandes catégories :

- les emprunts
- la reprise sur le solde du Compte Administratif précédent
- les recettes fiscales
- les dotations de l'Etat

- les participations et subventions des Collectivités Territoriales
- les revenus du domaine et le produit des services rendus.

L'emprunt globalisé est maintenu à un niveau modéré (compte tenu de l'accroissement des dépenses d'investissement), 85 MF (13 M€) contre 81 MF en 1998.

La reprise anticipée s'élèvera comme l'an passé à 15 MF.

Les recettes fiscales, comprenant notamment le produit des impôts locaux s'élèvent à 632 MF (96,3 M€) contre 655 MF en 1998 soit une baisse de 3,5 % (il faut rappeler que la taxe ordures ménagères (40,5 MF en 1998) a été supprimée par délibération du 22 juin 1998, avec effet au 1^{er} janvier 1999).

S'agissant des impôts locaux, leur produit baisse de - 0,3 %. Ils passent de 458,6 MF à 457,2 MF (69,7 M€) soit -1,4 MF. En 1998, l'évolution était de + 4,9 % (+ 21,6 MF).

Cette baisse s'explique par une nouvelle disposition de la Loi de Finances 1999 destinée à soutenir l'emploi. L'assiette de la taxe professionnelle subit des modifications dès 1999. Ainsi, la part des salaires est supprimée progressivement pour finalement disparaître en 2003. Une compensation de l'Etat permet aux collectivités de maintenir leur produit. A situation égale, l'écart du produit des quatre taxes est cette fois de + 13,9 MF (de 458,6 MF à 472,5 MF, + 3 %).

Cette évolution résulte :

- de l'évolution favorable des bases des impôts locaux et de l'actualisation forfaitaire de 1 % pour les bases foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation

- . taxe d'habitation : + 2,2 % (+ 2,3 % entre 1998 et 1997),
- . taxe sur le foncier bâti : + 2,5 % (+6,3 % entre 1998 et 1997),
- . taxe sur le foncier non bâti : - 1,2 % (- 3 % entre 1998 et 1997),
- . taxe professionnelle : - 6,7 % compte tenu de la modification de l'assiette de la taxe mais + 1,5 % à situation égale (+ 3,5 % entre 1998 et 1997),

- de l'augmentation de 1 % des taux des quatre taxes.

A titre indicatif, je vous précise la répartition des impôts payés en 1998 par les contribuables bisontins :

- * 60,9 % au titre de l'impôt communal
- * 5,7 % au titre de l'impôt districale
- * 25,1 % au titre de l'impôt départemental
- * 8,3 % au titre de l'impôt régional.

Les dotations de l'Etat progressent de 2,9 %, nettement plus que l'inflation constatée en 1998 (+ 0,3 %) ; elles passent de 217,4 MF à 223,8 MF, soit 34,1 M€.

La dotation forfaitaire, principal concours de l'Etat, progresse de 1,6 %.

Cette embellie risque de ne pas se retrouver en 2000 car les prévisions d'inflation et de progression du PIB apparaissent irréalistes à beaucoup d'analystes économiques.

La DSU passe de 9,8 MF à 12,8 MF (+ 30 %), conformément aux engagements du Gouvernement de renforcer la Politique de la Ville et la solidarité entre les communes riches et les autres.

Les subventions et participations des collectivités locales restent à 3,5 MF comme en 1998.

Les produits d'exploitation des services et du domaine atteignent 69,7 MF contre 57,9 % en 1998 (+ 20 %) ; cette évolution est liée notamment aux recettes de la piscine La Fayette, du parking du Marché ex-Remparts Dérasés.

LES BUDGETS ANNEXES

Cette année, un nouveau budget annexe a été créé, il s'agit du Budget des Déchets. Ce dernier était auparavant fondu dans le Budget Principal. Le Budget annexe Déchets qui s'élève à 94,5 MF a été voté le 14 décembre 1998.

Les autres budgets annexes diminuent globalement de 16,3 %.

Le budget **du Service Assainissement**, le plus important des budgets annexes, passe de 98,1 MF à 85,6 MF, soit une diminution de 12,7 %.

Les travaux du collecteur Nord-Ouest mobilisent 4,5 MF de crédits. Des programmes nouveaux requièrent également des dotations importantes : dépollution par temps de pluie (4 MF), mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot (6 MF).

Le budget **du Service des Eaux** passe de 89,9 MF à 70,5 MF, soit - 21,5 %, évolution due essentiellement à la diminution des investissements qui étaient en 1998 d'un niveau particulièrement important, rendu possible par l'encaissement de 18 mois de recettes.

La dépense la plus importante concerne les travaux sur réseaux pour 6,8 MF.

Le budget **du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées** (SSADPA) diminue de 0,4 % (de 1 952 KF à 1 944 KF).

Le budget des **Forêts** est en légère augmentation, + 0,9 % (de 5,5 MF à 5,6 MF).

Examinons à présent plus en détail les différents budgets.

Budget principal

I - Les recettes

Les recettes globales atteignent 1 154 MF (175,9 M€) contre 1 105 MF en 1998, soit + 4,2 %.

Hors contributions directes, leur montant s'élève à 696,3 MF contre 648,4 MF l'an dernier.

L'analyse détaillée de ces recettes portera sur :

- les principales recettes d'investissement
- le contrat de croissance et de solidarité
- les principales recettes de fonctionnement
- le produit des contributions directes et les données fiscales.

1 - Les recettes d'investissement

Leur montant ressort à 150 MF contre 139,9 MF l'année précédente, soit + 7,2 % dont 2,8 % correspondent à l'augmentation de l'emprunt.

Les effets induits de la gestion en M14 se traduisent par l'obligation :

- de rattacher les intérêts dus de la date d'échéance 1999 au 31 décembre 1999 pour 15 MF (on retrouve la même somme au compte 6611 dépenses d'intérêts en section de fonctionnement) contre 12,6 MF en 1998,

- d'amortir en 1999 les biens acquis en 1998 pour un montant de 8,3 MF (on retrouve la même somme au compte 6811 dépenses d'amortissement des biens en section de fonctionnement) contre 3,8 MF en 1998.

L'inscription de la dépense d'amortissement en section de fonctionnement oblige la collectivité à dégager de l'autofinancement pour la section d'investissement, soit par réduction de ses dépenses courantes, soit par augmentation de la fiscalité, ce qui à terme devrait réduire le besoin de financement par emprunt à niveau d'équipement sensiblement identique.

Il est important de souligner que l'amortissement n'est pas une épargne conservée pour des investissements futurs correspondant aux biens totalement amortis mais est utilisée dès la première année pour assurer le financement de la section d'investissement et donc réduire le besoin de financement externe.

Le montant de l'emprunt globalisé est fixé à 85 MF contre 81 MF en 1998.

Les principales recettes d'investissement évoluent comme suit :

	1998	1999	% Evolution
Produit des amendes de police	5 MF	6,5 MF	30 %
Taxe Locale d'Equipement	2,5 MF	2,5 MF	0 %
FCTVA	20,4 MF	22 MF	7,8 %
Emprunt globalisé	81 MF	85 MF	4,9 %

2 - Les recettes de fonctionnement

Elles se montent à 988,5 MF contre 952,1 MF en 1998, soit + 3,8 %. L'équilibre du budget 1999 requiert en outre une reprise anticipée d'excédent de 15 MF comme en 1998. Cette pratique supprimée en 1996 par le Ministère des Finances a été rétablie pour 1997 et 1998 et reconduite pour 1999.

Hors produit des impôts et reprise d'excédent, ces recettes passent de 508,5 MF à 531,3 MF, soit + 4,5 %.

Il convient de signaler que dans ces recettes sont comprises les allocations compensatrices de réductions de bases taxables qui passent du fait de la suppression partielle de la part salaires de 51,7 MF à 62,6 MF en 1999 intégrant la compensation nouvelle précitée pour 15,3 MF.

Abstraction faite de ces compensations, nos recettes évoluent de 6,1 % (441,8 MF à 468,7 MF).

a) Recettes incluses dans le contrat de croissance et de solidarité

Instaurée par la Loi de Finances pour 1999, ce contrat a pour objectif de garantir aux collectivités un niveau de ressources sur 3 ans (1999-2001) et de leur permettre de bénéficier progressivement de la croissance.

Les mêmes concours financiers de l'Etat que ceux du pacte de stabilité, contenus dans une enveloppe normée, sont désormais indexés sur l'inflation prévue pour 1999 et 20 % de l'évolution du PIB 1998.

Recettes du contrat de croissance et de solidarité

	1998	1999	% Evolution
Dotation forfaitaire	199 500	202 700	+ 1,6
DGF permanents syndicaux	210	230	+ 9,5
DSI	400	355	- 11,3
DGD	7 698	7 946	+ 3,2
DCTP (hors REI)	24 336	22 845	- 6,1
FNP	2 700	2 700	
	234 844	236 776	+ 0,8

b) Les principales recettes de fonctionnement

	1998	1999	Evolution %
Ventes de produits, prestations de service	1) 49 094	1) 59 398	21
Revenus des immeubles	9 217	10 289	11,6
Versement-transport	60 000	62 000	3,3
Subventions et participations	5 217	5 302	1,6
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe foncière	7 500	7 500	0
Impôt sur les spectacles	700	700	0
Taxe sur l'électricité basse tension	9 200	8 870	- 3,6
Taxe sur l'électricité moyenne et haute tension	1 570	1 560	- 0,6
Taxe sur les emplacements publicitaires	680	680	0
Produits des jeux du Casino	9 400	13 400	42,6
Allocation compensatrice de taxe professionnelle pour réduction embauche et investissement	5 124	2 240	- 56,3
Allocation compensatrice de taxe professionnelle en ZRU	3 790	3 515	- 7,3
Allocation compensatrice de la suppression progressive de la part salaire dans les bases de taxe professionnelle	0	1) 15 300	
Allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation	14 170	14 450	2
Allocation compensatrice des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties	1 580	1 500	- 5,1
TOTAL	177 242	206 704	+ 16,6

1) évolution tenant compte de la création du budget annexe Déchets, des droits d'entrée à la piscine La Fayette, des recettes du parking Marché (ex-Remparts Dérasés) et de la nouvelle allocation compensatrice de taxe professionnelle

c) L'équilibre budgétaire et les impôts locaux

Hors impôts locaux, le besoin de financement ressort à 457,2 MF (différence entre dépenses et recettes totales).

L'équilibre budgétaire sera réalisé par l'inscription d'un produit global de contributions directes pour 1999 de 457,2 MF.

d) La fiscalité

Le vote des taux de chacune des quatre taxes directes locales figure au point suivant de l'ordre du jour.

Comme chaque année, je vous communiquerai tout d'abord des données concernant l'évolution du nombre de contribuables, les bases d'imposition et diverses informations susceptibles d'intéresser nos concitoyens, tenant à des décisions prises à l'échelon national ou au niveau local.

1) Evolution du nombre de locaux ou d'entreprises assujettis à l'impôt local à Besançon

	1995	1996		1997		1998	
	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Taxe d'habitation	61 375	62 548	1 173	63 153	605	63 832	679
Foncier bâti	43 072	44 035	963	45 517	1 482	46 381	864
Foncier non bâti	3 641	3 645	4	3 651	6	3 640	- 11
Taxe professionnelle	5 626	5 649	23	5 522	- 127	5 574	52

2) Bases d'impositions

	Bases 1997 notifiées	Bases 1998 notifiées	Bases 1998 actualisées (1)	Bases 1999 notifiées	Variation 1998/1999	
					Totale	Evolution physique
Taxe d'habitation	734 740 000	751 700 000	759 217 000	768 570 000	16 870 000 + 2,2 %	9 353 000 + 1,2 %
Foncier bâti	621 640 000	660 670 000	667 276 700	677 270 000	16 600 000 + 2,5 %	9 993 300 + 1,5 %
Foncier non bâti	1 964 000	1 905 000	1 924 050	1 882 000	- 23 000 - 1,2 %	- 42 050 - 2,2 %
Taxe professionnelle avant réforme	1 199 082 990	1 240 750 000	1 240 750 000	1 259 918 893	19 168 893 + 1,5 %	
après réforme	1 199 082 990	1 240 750 000	1 240 750 000	1 157 240 000	- 83 510 000 - 6,7 %	

(1) Coefficients de majoration forfaitaire 1999 :

- propriétés bâties : 1,01 - bâti industriel : 1,01 - foncier non bâti : 1,01

3) Taxe d'habitation - Abattements et dégrèvements

Avant de passer à l'examen des dépenses, je vous rappellerai, comme chaque année, quels sont les abattements en vigueur à Besançon en matière de taxe d'habitation, et les dégrèvements accordés par l'Etat aux contribuables à revenus modestes.

a) Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'Etat)

Ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt. Ils ne concernent que les locaux d'habitation principale.

Le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la Valeur Locative Moyenne Communale (VLMC). Il est identique pour les contribuables placés dans des situations équivalentes. Pour 1999, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 15 200 F (15 000 F en 1998).

Trois types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

*** Abattement pour personnes à charge**

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- 10 % de la VLMC pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 15 % pour chacune des personnes suivantes.

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal.

En 1998, 15 369 contribuables ont bénéficié de cet abattement.

*** Abattement général à la base**

Il a été institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %). Le Conseil Municipal l'a fixé à 10 % à compter de 1997.

49 956 contribuables ont bénéficié en 1998 de cet abattement, correspondant à une réduction de valeur locative de 1 500 F.

*** Abattement spécial à la base**

Cet abattement est destiné aux contribuables les plus démunis, sous condition de ressources (revenu fiscal inférieur à 43 900 F). Laissé à l'initiative des collectivités, la Ville a fait le choix de ne pas l'appliquer. En effet, les contribuables susceptibles d'être concernés bénéficient à l'heure actuelle de dégrèvements pris en charge par l'Etat.

On relève que 11 531 contribuables pourraient remplir les conditions. A noter que l'Etat accorde 35 853 dégrèvements totaux ou partiels.

b) Exonérations et dégrèvements de taxe d'habitation (décidés et à la charge de l'Etat)

Après plusieurs modifications des seuils ouvrant droit aux dégrèvements, la Loi de Finances pour 1999 reconduit les dispositions de 1998, notamment l'application d'une mesure destinée aux contribuables les plus modestes. Elle fixe une cotisation minimale de 1 500 F au lieu de 2 131 F (montant 1998). Ainsi, 4 682 personnes ont pu en bénéficier, démontrant combien sa mise en place était justifiée.

Mesures d'allègement de la taxe d'habitation	Conditions particulières	Seuil de revenu *	Montant de cotisation dégrévée
exonération	veufs et veuves de plus de 60 ans, titulaires allocations supplémentaires et allocations pour adultes handicapés, ...	43 900 F	100 % de la cotisation
dégrèvement d'office	titulaires du RMI		100 % de la cotisation
dégrèvement 100 %		si < 25 200 F	100 % du montant supérieur à 1 500 F (nouvelle disposition, prenant effet en 1998)
		si > 25 200 F et < 43 900 F	100 % du montant excédant 2 131 F
dégrèvement 50 %		49 880 F	50 % du montant excédant 2 131 F
plafonnement sur le revenu		103 200 F	Dégrèvement de la fraction de cotisation excédant 3,4 % du revenu. Mais dégrèvement ne peut être supérieur à 50 % du montant de cotisation excédant 2 131 F

* les différents seuils de revenu s'entendent pour la première part de quotient familial

Nombre de bénéficiaires des mesures d'exonération et de dégrèvement de 1994 à 1998

	1994		1995		1996		1997		1998	
Bases exonérées	6 358	6 611	253	6 668	57	6 572	- 96	6 632	60	
RMI	852	956	104	939	- 17	1 170	231	1 607	437	
Dégrèvement > 1 500 F	-	-	-	-	-	-	-	4 682		
Dégrèvement partiel 100 %	8 288	8 534	246	8 605	71	8 472	- 133	4 297	507	
Dégrèvement partiel 50 %	1 933	1 971	38	2 041	70	2 088	47	2 119	31	
Plafonnement 3,4 % revenu	14 809	15 398	589	15 024	- 374	14 789	- 235	16 516	1 727	
ENSEMBLE	32 240	33 470	1 230	33 277	- 193	33 091	- 186	35 853	2 762	

*c) Autres dispositions***- Exonérations de foncier bâti**

D'une durée de 2 ans, elle concerne la construction des immeubles d'habitation financés au moyen de prêts aidés de l'Etat. Cette exonération, décidée par le Conseil Municipal en juin 1996, n'est pas compensée par l'Etat.

- Taxe professionnelle

. La Loi de Finances 1999 modifie de façon importante l'assiette de taxe professionnelle. La relance de l'emploi est au coeur de ce dispositif. Pour la favoriser, le législateur a souhaité que les salaires ne soient plus soumis à taxation. La part des salaires sera donc supprimée progressivement sur 5 ans, par seuil successif, afin d'aboutir en 2003 à une suppression totale. Pour éviter que les collectivités n'en subissent les conséquences financières, l'Etat a instauré une compensation **basée sur l'existant au 1^{er} janvier 1999**. Pour l'année qui vient, la compensation sera calculée sur la perte des salaires dans la limite de 100 000 F de base et sur le taux de taxe professionnelle de 1998. Actualisée selon le taux d'évolution de la DGF les années suivantes, elle devrait être complètement intégrée dans l'enveloppe DGF en 2004.

Par conséquent, les éventuelles pertes d'emploi intervenant après le 1^{er} janvier 1999 n'auront pas de répercussion sur la compensation fiscale. Il en est de même dans le cas d'implantations ou d'extensions d'entreprises. Resteront cependant imposées les parts concernant le foncier bâti, les équipements et biens mobiliers ainsi que les recettes.

De cette réforme, découle un certain nombre d'ajustements. Ainsi, la réduction embauche-investissement pour les entreprises existantes perd une partie de sa raison d'être. La réduction jusqu'alors égale à 50 %, passe en 1999 à 25 % pour être supprimée à partir de l'an 2000. La réduction perdure cependant pour les créations d'établissement au taux de 50 %.

. La Loi de Finances pour 1999 reconduit les taux de plafonnement sur la valeur ajoutée et les montants limites de chiffres d'affaires inscrit en Loi de Finances 1996, soit :

- 3,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 140 MF
- 3,8 % pour celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 140 MF et 500 MF,
- 4 % pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse 500 MF.

Depuis 1996, le calcul du plafonnement se fait à partir du taux de 1995 de chaque collectivité ou groupement à fiscalité propre, ou du taux de l'année d'imposition s'il est inférieur.

. Les mesures prises dans le cadre du Pacte de Relance pour la Ville ont permis à des établissements de bénéficier d'une exonération de taxe professionnelle dans le cadre des Zones de Redynamisation Urbaines (ZRU) et des Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Créés en 1997 pour encourager l'activité économique dans les quartiers en difficultés, ces périmètres concernent plusieurs quartiers du territoire communal : Clairs-Soleils, Palente et Planoise sont classés en ZRU, la Cité Brulard et Palente Orchamps en ZUS.

La suppression de la part des salaires entraîne un ajustement des limites de bases. Le tableau ci-après récapitule les durées, les conditions ainsi que les opérations concernées.

	ZRU		ZUS
durée et % d'exonération	5 ans 100 % dans limite de base		5 ans 100 % dans limite de base
nombre d'emplois	moins de 150 salariés		moins de 150 salariés
opérations concernées	entreprises existantes au 01.01.97	création, extension, changement d'exploitant	création, extension d'établissement
limites de bases	525 000 F	1 050 000 F	1 050 000 F
délibération du Conseil Municipal	exonération de droit, aucune délibération à prendre		soumise à délibération, prise le 23 juin 1997
compensation de l'Etat	bases exonérées de l'année X taux TP 1996		aucune compensation
nombre d'établissements concernés en 1998	223 (dont 151 à Planoise, 19 à Clairs-Soleils et 53 à Palente)		1 Cité Brulard

II - Les dépenses

1 - Section d'investissement

a1) La dette

Suite à une nouvelle modification de la M14, les dépenses relatives à la dette sont inscrites, en 1999, au chapitre 911 (chapitre 913 en 1998). Elles comprennent :

- le remboursement de la dette en capital qui passe de 120,8 MF en 1998 à 117 MF en 1999, soit une diminution de 3,8 MF.

Les raisons de cette diminution sont principalement :

* la création d'un budget annexe «déchets» au 1^{er} janvier 1999 pour lequel un transfert de dette d'un montant de 6 MF a été réalisé à partir du budget «principal». Cet encours correspond à des prêts réalisés pour des investissements repris par le budget «déchets». C'est un amortissement en capital de 1,2 MF qui sera effectué en 1999 sur ce budget annexe et non sur le budget «principal»,

* à l'extinction de 10 contrats de prêts arrivés en dernière échéance en 1998. Au cours de cet exercice, ces prêts avaient une échéance en capital de 13 MF,

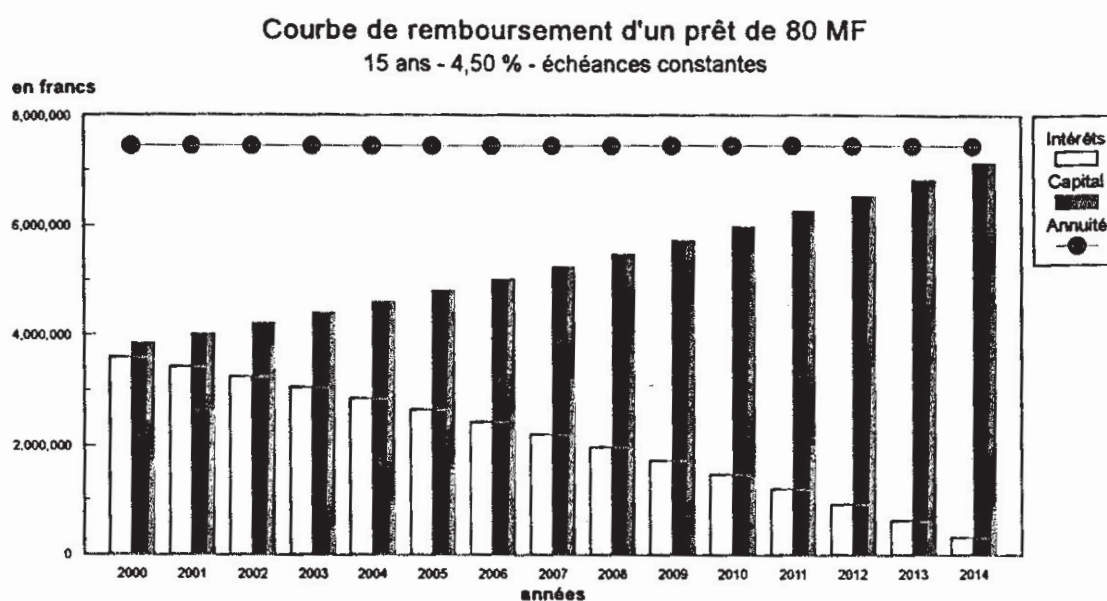
* la provision pour contrats signés en cours d'exercice est estimée avec un remboursement en capital de 1,4 MF contre 1,7 MF en 1998.

Néanmoins, l'effet de ces diminutions de remboursement en capital est atténué par :

* l'effet de nos renégociations 1998. C'est un encours de 53,3 MF, amorti initialement au taux moyen de 7,48 % qui a été renégocié et refinancé par différents prêts dont le taux moyen d'amortissement est de 3,94 %. De ce fait, nous amortissons plus rapidement le capital,

* le vieillissement de notre dette ; pour la majeure partie des prêts constituant son encours de dette, la Ville de Besançon a choisi un amortissement progressif du capital calculé sur la base d'échéances constantes.

Courbe p. 24



- les intérêts courus non échus, compte 16881 qui, en 1999 sont inscrits pour un montant de 12,6 MF contre 15 MF en 1998. Cette procédure permet de rattacher à l'exercice 1998 les intérêts correspondant à la période «échéance 1998 - 31/12/1998» même si leur paiement interviendra à la date d'échéance 1999,

- les rentes viagères versées par la Ville pour un montant de 217 KF (215 KF en 1998).

a2) Autres opérations financières

Un crédit de 2 MF correspondant à une avance remboursable pour le Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) est prévu en recettes et en dépenses.

b) Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal passent de 130 MF à 133 MF sur lesquels 85 MF sont financés par recours à l'emprunt globalisé.

Le tableau ci-après vous donne la ventilation des équipements financés par l'emprunt globalisé.

Voici, par secteur, les principales opérations d'investissement retenues (autofinancement + emprunt globalisé).

L'environnement et les espaces verts

La tranche annuelle d'acquisition de matériel et mobilier urbain (bancs, etc.) a été maintenue à 850 KF, celle relative aux travaux d'espaces verts étant en nette augmentation (1 060 KF contre 740 KF en 1998).

Un crédit de 950 KF a été inscrit pour la poursuite de la rénovation des aires de jeux (500 KF en 1998).

La salubrité - La pollution

Maintien de la tranche annuelle de 150 KF pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la surveillance de l'environnement.

Les sports

Augmentation des tranches annuelles d'acquisition de matériel sportif (750 KF contre 600 KF en 1998).

Une somme de 500 KF permettra l'exécution de travaux courants d'électricité dans les bâtiments et équipements sportifs.

Les tranches annuelles de gros travaux sportifs seront de 1 550 KF pour les bâtiments et 1 100 KF pour les terrains de sports, soit une forte augmentation par rapport à 1998 (respectivement 1 300 KF et 550 KF).

Un crédit de 2 000 KF est inscrit pour permettre la réalisation de travaux au Palais des Sports (étanchéité grande salle et salle annexe et sonorisation).

L'action culturelle

Les tranches annuelles de travaux de bâtiment dans les bâtiments d'activités culturelles (salle de spectacles, ERBA, CNR) et dans les bâtiments de conservation des patrimoines culturels (Bibliothèques, Musées) seront respectivement de 1 230 KF et 420 KF.

500 KF sont inscrits pour la restauration des collections du Musée du Temps (coût total : environ 3 000 KF).

Poursuite de la première tranche de travaux de restructuration du Palais Granvelle pour le Musée du Temps avec l'inscription d'un crédit de 6 200 KF.

Les monuments historiques

Outre les diverses participations inscrites dans la section fonctionnement, il est prévu la réalisation des travaux suivants (maîtrise d'ouvrage de la Ville) :

- Poursuite de la restauration de la façade principale de l'Eglise Sainte-Madeleine (800 KF pour financer la part Ville),

- interventions diverses sur les bâtiments classés (part Ville de 200 KF),
- travaux du propriétaire à la Citadelle (500 KF).

La voirie et la circulation

Les principales tranches annuelles seront les suivantes :

- 5 000 KF pour l'aménagement des voiries (4 100 KF en 1998),
- 5 100 KF pour l'entretien des chaussées (4 500 KF en 1998),
- 1 200 KF pour l'entretien des ponts (800 KF en 1998),
- 600 KF pour le programme local de sécurité routière (identique à 1998),
- 1 150 KF pour le secteur circulation (800 KF en 1998),
- 3 750 KF pour l'extension, la modernisation et la centralisation du réseau d'éclairage public (2 550 KF en 1998).

* Poursuite de la régulation lumineuse et mise aux normes des carrefours à feux (500 KF).

* Troisième tranche du plan Lumière du centre-ville dont le financement est réparti 60 % Ville, 40 % EDF avec un crédit Ville de 1 200 KF pour les travaux d'illumination de la boucle du Doubs entre le pont Canot et le pont Denfert Rochereau, y compris l'illumination de ces 2 ponts.

Les transports et le stationnement

Les travaux de restructuration et d'extension du parking du Marché ex- Remparts Dérasés débuteront en 1999 avec l'inscription d'un crédit de 7 000 KF.

Un crédit de 14 000 KF sera affecté au renouvellement d'autobus pour la CTB, dont 9 000 KF en emprunt globalisé (annuités couvertes par les recettes du versement transport) et 5 000 KF en autofinancement.

Un crédit de 1 230 KF (dont 1 200 KF à l'emprunt globalisé) permettra le remplacement des matériels de contrôle d'accès et de péage des parkings de la Mairie.

Le Plan des Déplacements Urbains

Dans le cadre des obligations de la loi sur l'air, le Plan des Déplacements Urbains (PDU) sera adopté en 1999. Un crédit de 900 KF a été inscrit.

L'urbanisme

En complément des crédits importants désormais inscrits en section fonctionnement, nous pouvons noter les actions suivantes :

- 300 KF pour les études d'animation et suivi du secteur sauvegardé du centre ancien,
- 400 KF pour les études d'aménagement du secteur des Prés de Vaux,
- 16 000 KF pour la restructuration de la Place du Marché,
- 13 770 KF seront consacrés aux acquisitions de terrains (bâties et autres), notamment dans le secteur des Prés de Vaux, à Châteaufarine (Société CASINO et Planoise (ZAC)),
- 1 400 KF pour le ravalement de façades des bâtiments communaux,
- 1 000 KF pour la poursuite des travaux d'aménagement de la ZAC Planoise.

Le développement social urbain (la Politique de la Ville)

Les aménagements d'espaces extérieurs seront financés à hauteur de 1 000 KF pour Palente Orchamps et 2 500 KF pour Planoise.

Une tranche annuelle de 600 KF sera consacrée à diverses actions à caractère social sur les autres quartiers.

Un crédit de 800 KF a été inscrit pour l'aménagement d'un point public dans le quartier des Clairs-Soleils.

Les équipements scolaires

La tranche annuelle d'acquisition de mobilier et matériels scolaires sera de 1 400 KF (contre 865 KF en 1998), tandis que celle relative aux travaux dans les écoles (y compris travaux de sécurité et de maîtrise de l'énergie) s'élèvera à 5 550 KF (4 135 KF en 1998).

Un crédit de 950 KF est prévu pour les aménagements d'aires de jeux dans les écoles.

Une somme de 100 KF est prévue pour les études préalables à la rénovation du groupe scolaire de Saint-Claude.

L'informatique

3 400 KF ont été inscrits pour les équipements informatiques de gestion et le renouvellement du matériel bureautique dont 2 000 KF pour la poursuite d'acquisition des équipements liés au passage à l'an 2000.

250 KF concerneront la poursuite des travaux d'aménagement du réseau fibre optique (Réseau LUMIERE).

Les bâtiments administratifs et le parc communal

580 KF concerneront les renouvellements de mobilier et matériels divers.

3 290 KF seront affectés aux travaux de bâtiment.

1 250 KF concerneront les équipements téléphoniques (évolution de l'autocommutateur).

Le renouvellement de véhicules et engins divers sera financé à hauteur de 7 930 KF (contre 6 850 KF en 1998).

Les édifices culturels (non monuments historiques)

Poursuite de la restructuration des façades de l'Eglise Saint-Maurice avec un crédit de 1 000 KF.

Le domaine associatif

Une tranche annuelle de 300 KF est prévue pour les travaux de bâtiment.

Un crédit de 400 KF concernera une première tranche de travaux d'aménagement de la Maison des Syndicats (coût total : environ 3 500 KF).

L'action sanitaire et sociale

150 KF ont été inscrits pour les travaux dans les équipements sanitaires et sociaux.

450 KF sont prévus pour les crèches et garderies dont 100 KF pour l'aménagement d'aires de jeux.

Les cimetières

Une somme de 1 500 KF sera consacrée à l'extension du cimetière de Saint-Claude.

L'information - la communication

Un crédit de 300 KF permettra la poursuite de la modernisation de l'atelier municipal d'imprimerie.

L'eau et l'assainissement

Eau :

Inscription d'un crédit de 6 856 KF pour les travaux dans les stations, sur le réseau et pour la construction des branchements.

Un crédit de 1 000 KF est prévu pour la rénovation du système de gestion centralisée des installations du service.

Un crédit de 250 KF est prévu pour le système d'informations géographiques et la saisie de données du réseau d'eau par un prestataire extérieur.

Assainissement :

Le montant des travaux envisagés au titre de la construction, de la réhabilitation des réseaux et de la construction des branchements à l'égout s'élève à 9 300 KF.

Un crédit de 4 500 KF est prévu pour la réalisation du collecteur Nord-Ouest sous la future voie de desserte et de contournement.

Un crédit de 4 000 KF est inscrit pour le programme de construction d'ouvrages destinés à lutter contre les inondations et limiter la pollution par temps de pluie.

Un crédit de 1 000 KF est prévu pour la construction du réseau d'égout au Parc Scientifique des Montboucons.

Un crédit de 500 KF est inscrit pour clôturer les travaux de dérivation à l'échangeur de Micropolis.

Le montant des travaux prévus à la station d'épuration au titre des travaux neufs - grosses réparations, de la télégestion et du plan d'épandage des boues s'élève à 3 200 KF.

Un montant de 6 000 KF est provisionné pour lancer l'opération Traitement complet de l'azote à Port Douvot.

Un crédit global de 1 526 KF est inscrit au titre de l'acquisition de matériels d'exploitation, outillage, véhicules, informatique et cartographie du réseau.

Un crédit de 2 000 KF est inscrit pour financer la construction d'un bâtiment de bureaux au Centre Technique Municipal de la Pelouse.

Les déchets

Les dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et annuité de dette en capital) apparaissent pour 42 181 KF et représentent 44,6 % de ce budget.

Les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) s'élèvent à 39 705 KF. La majeure partie de ce poste est constituée des travaux à l'usine d'incinération, qu'il s'agisse de sa modernisation (31 900 KF) ou de la contribution à son fonds de renouvellement (3 430 KF).

Figure également dans ce poste, l'acquisition prévue de 2 bennes à ordures ainsi que de 4 véhicules légers d'occasion pour un montant de 2 400 KF.

Afin de financer ces divers équipements, un recours à l'emprunt est inscrit à hauteur de 33 500 KF. S'agissant de l'autofinancement (dépenses d'équipement non financées par l'emprunt ou subventions), il s'élève à 6 305 KF soit un pourcentage de 15,8 %.

RECAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Fonctions	Libellés	Dépenses	Recettes
		Propositions 1999	Propositions 1999
	<i>1) Budget Principal</i>		
90.0	Services Généraux des administrations publiques locales	19 433 000	10 000
90.1	Sécurité et Salubrité publique	70 000	0
90.2	Enseignement - Formation	8 195 000	270 000
90.3	Culture	12 580 000	10 000
90.4	Sport et Jeunesse	7 200 000	0
90.5	Interventions sociales et santé	15 000	0
90.6	Famille	700 000	0
90.7	Logement	0	0
90.8	Aménagement et services urbains, environnement	83 150 000	2 589 000
90.9	Action économique	250 000	0
910	Opérations patrimoniales	0	0
911	Dettes et autres opérations financières	131 862 000	87 040 000
912	Dotations, subventions et participations non affectées	0	35 782 584
913	Taxes non affectées	0	0
914	Transferts entre sections	0	24 317 695
918	Dépenses imprévues	1 500 000	
	Totaux Budget Principal	264 955 000	150 019 279
	<i>2) Budgets annexes</i>		
	Eaux	14 836 400	8 634 246
	Assainissement	43 832 000	27 070 000
	SSADPA	64 213	64 213
	Forêts	1 241 771	1 241 771
	Déchets (voté le 14/12/1998)	42 180 700	37 402 000
	Totaux Budgets Annexes	102 155 084	74 412 230
	Budget Global en Francs	367 110 084	224 431 509
	Budget Global en Euros	55 965 572	34 214 363

FINANCEMENT PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 1999

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1999 par emprunt globalisé	Imputations				
Mme BULTOT (Environnement - Forêts - Maîtrise de l'énergie - Déchets urbains - Pollution air - Nuisances sonores - Salubrité)	- Rénovation des aires de jeux	950	90	823	2312	96013 34000	
M. REGNIER (Voirie - Circulation - Transports - Stationnement - Eclairage Public - Nettoyement - Police Municipale - Domaine Public)	- Aménagement des voies et parkings - Aménagement du parking du Marché ex-Remparts Dérasés - Parking Mairie - Equipement péage - Carrefour à feux - Mise aux normes - Voirie - Travaux voies et réseaux - Ouvrages d'art (ponts) - Matériel de transport routier (bus) - Plan Lumière centre-ville (boucle du Doubs entre pont Canot et pont Denfert Rochereau)	5 000 7 000 1 200 500 5 100 1 200 9 000 1 200	90 90 90 90 90 90 90 90	822 822 822 821 822 822 815 814	2315 2315 2315 2315 2315 2318 2182 2315	508 98007 86020 98001 508 508 508 95002	30300 30300 35000 35000 35000 35000 35000 30900
M. ANTONY (Urbanisme - Action foncière - Plan - Système d'informations géographiques)	- ZAC Planoise : . acquisition des terrains non construits . poursuite travaux d'aménagement - Aménagement secteur Prés de Vaux - Acquisition de terrains (crédit total 1999 : 3 400) - Acquisition de terrains à la Société CASINO à Châteaufarine - Réaménagement du secteur du Marché	5 970 1 000 2 950 1 200 16 000	90 90 90 90 90	824 824 824 824 824	2111 2312 2111 2111 238	78005 78005 95010 98012 95024	30300 30300 30100 30100 30100

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1999 par emprunt globalisé	Imputations				
M. THIRIET (Formation professionnelle - Emploi des Jeunes - Animation socio-culturelle - Prévention DSU - Vie des quartiers)	- DSQ Palente-Orchamps - Espaces extérieurs - Ilot sensible Planoise - Espaces extérieurs Ile de France (1ère tranche)	1 000 2 500	90	824	2312	88026	30300
Mme TETU (Enseignement)	- Rénovation des aires de jeux	950	90	211	2312	96013	34000
M. DAHOUI (Ressources Humaines - Médecine du Travail - Informatique - Cimetières - Pompes Funèbres - Hygiène-Santé - Administration Générale - Abattoirs)	- Téléphone - Evolution de l'autocommutateur - Extension du cimetière de Saint-Claude	1 250 1 500	90	020	2183	97025	10100
M. ROIGNOT (Gestion du patrimoine - Bâtiments communaux - Parc Automobile - Sécurité)	- Ravalement des façades des bâtiments municipaux - Palais Granvelle - Musée du Temps - Restructuration - Citadelle - Travaux du propriétaire - Eglise Sainte-Madeleine - Restructuration façades - Eglise Saint-Maurice - Restructuration façades - Point public Clairs-Soleils - Palais des Sports - Travaux d'étanchéité et de sonorisation - Maison des syndicats - Parc Auto - Renouvellement véhicules	1 400 6 200 500 800 1 000 800 2 000	90	824	2313	82017	33000
			90	322	2313	86021	33000
			90	324	2313	89056	33000
			90	324	2313	82020	33000
			90	324	2313	97007	33000
			90	422	2313	99008	33000
			90	411	2313	506	33000
			90	411	2313	506	pour 1 600
			90	411	2313	506	30900
			90	025	2313	99010	pour 400
			90	025	2313	99010	33000
			90	020	2182	511	32000

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1999 par emprunt globalisé	Imputations		
M. GIRARD (Action Sociale - Famille - Insertion)	- Rénovation des aires de jeux	100	90	63	2312 96013 34000
Total budget principal		85 000			

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1999 par emprunt globalisé	Imputations		
Mme BULTOT (Déchets)	- Modernisation de l'Usine d'Incinération - Fonds de renouvellement	31 900 1 600			
M. REGNIER (Eaux)	Néant				
M. REGNIER (Assainissement)	Néant				
Total budget général		118 500			
Total budget général en Euros		18 065			

2. Section de fonctionnement

La M14 privilégie l'approche du coût global par fonction. Ainsi les frais généraux (personnel et entretien des immobilisations) s'imputent directement dans les fonctions concernées.

Dépenses de personnel gérées par le Service Ressources Humaines

Un budget annexe pour le Service Déchets a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 1999. Les tableaux de comparaison en fin de rapport prennent en compte cette évolution.

Rémunérations

* Mesures générales résultant des accords salariaux nationaux du 10 janvier 1998 :

- augmentation des traitements de 0,5 % au 1^{er} avril 1999 et de 0,8 % au 1^{er} décembre 1999,
- attribution de 2 points uniformes d'indice majoré, le premier au 1^{er} avril 1999 et le second le 1^{er} décembre 1999,
- revalorisation des bas traitements dans la Fonction Publique avec une attribution complémentaire de points d'indice majoré, à raison de :

- . 2 points au 1^{er} juillet 1999 jusqu'à l'indice majoré 294,
- . 1 point au 1^{er} juillet 1999 entre les indices majorés 295 et 316,
- . 1 point au 1^{er} juillet 1999 entre les indices majorés 317 et 374.

* Pas de hausse de la part employeur des cotisations CNRACL pour l'exercice 1999.

* Pas de progression des régimes indemnitaires en 1999.

Personnel permanent - Stabilité des effectifs

Les effectifs seront constants en 1999. Compte tenu des engagements pris par la Ville dans le cadre du dispositif emplois jeunes, il importe qu'aucun effet de substitution n'intervienne entre les emplois permanents, les dispositifs d'insertion et les emplois jeunes.

Cependant des créations d'emplois devront être réalisées par des redéploiements de moyens, étant précisé que le nombre de départs en 1999 sera en très nette diminution par rapport aux années précédentes en raison notamment des départs par anticipation en Congé de Fin d'Activité. Les marges de manoeuvre seront ainsi très limitées.

Ces créations concernent essentiellement :

- 1 poste de gardien de police municipale afin de porter l'effectif des gardiens à 40, sans compter 2 postes de surveillants de secteur qui ont été remplacés par des gardiens de police,
- 2 postes à la Citadelle dans le cadre de l'augmentation de la fréquentation du site,
- 3 postes au Service de la Politique de la Ville pour la création des points publics, antennes administratives de quartier développant des services de proximité à la population.

Le dispositif du Congé de Fin d'Activité a été prorogé pour 1999. Un assouplissement des conditions d'âge a été apporté. Comme par le passé, chacun des départs sera compensé par un recrutement (37 agents en CFA fin 1998).

Personnel non titulaire

Le mouvement de titularisation des agents non titulaires sera poursuivi en application de la réglementation en vigueur et notamment des concours réservés.

Dispositifs concernant les jeunes et les personnes en difficulté

Dans le cadre de ces dispositifs, sont notamment budgétisés, dans la continuité de l'année 1998, 40 CES, 1 CEC, 5 apprentis et 44 emplois jeunes.

Il est rappelé que les dispositifs de l'apprentissage et des emplois jeunes ont été mis en oeuvre avec l'objectif d'intégrer ces emplois dans l'effectif du personnel permanent bien qu'il n'y ait aucune obligation en la matière.

Autres dépenses

Dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 1997 concernant la contractualisation des rapports entre la Ville et le Comité des Oeuvres Sociales, le montant de la subvention au COS est de 2 836 000 F, soit une augmentation de 5,8 %. Désormais cette subvention s'établit à 0,9 % des rémunérations afférentes aux emplois permanents du budget principal et des budgets annexes, à l'exception des Eaux et de l'Assainissement qui participeront à partir de 1999 directement au fonctionnement du COS (pour 166 000 F en 1999).

Le nouveau Budget Déchets participera directement dès 2000.

Cette subvention atteindra au total 1 % de ces rémunérations l'an prochain.

Formation

Les crédits de formation hors cotisation CNFPT passent de 900 KF à 1 000 KF, soit une augmentation de 11 % qui s'inscrit dans le cadre de la révision du plan de formation.

Recettes

Les recettes prévues s'établissent à 11 851 000 F contre 11 130 000 F en 1998, soit une majoration de 6,4 %.

Cette augmentation résulte essentiellement d'une augmentation des recettes relative à la participation de l'Etat aux emplois jeunes qui sont désormais tous recrutés (+ 2,2 MF), mesure tempérée par une diminution de la participation de l'Etat pour les dispositifs CPA et CFA par suite d'une diminution des demandes (- 1,5 MF).

Evolution du budget de personnel géré par le Service Ressources Humaines (BP 1998 et 1999)

Les tableaux ci-après permettent de suivre l'évolution du budget primitif 1999 par rapport à celui de 1998, avec et sans la création du budget annexe Déchets afin de permettre une réelle comparaison.

Présentation sans tenir compte du secteur déchets en 1998, soit 17 278 260 F en dépenses et 34 000 F en recettes (présentation à paramètres égaux)

	1998	1999	Evolution %
Salaires et charges	399 176 440 F	406 313 500 F	+ 1,79
Subventions	3 025 000 F	3 227 500 F	+ 6,69
Autres charges	2 730 600 F	2 730 600 F	+ 0,0
Total	404 932 040 F	412 271 600 F	+ 1,81

	1998	1999	Evolution %
Dépenses	404 932 040 F	412 271 600 F	+ 1,8
Recettes	11 096 000 F	11 851 000 F	+ 6,80
Total	393 836 040 F	400 420 600 F	+ 1,67

Présentation en tenant compte de la création du budget annexe Déchets

	1998	1999	Evolution %
Salaires et charges	416 454 700 F	406 313 500 F	- 2,44
Subventions	3 025 000 F	3 227 500 F	+ 6,69
Autres charges	2 730 600 F	2 730 600 F	+ 0,0
Total	422 210 300 F	412 271 600 F	- 2,36

	1998	1999	Evolution %
Dépenses	422 210 300 F	412 271 600 F	- 2,36
Recettes	11 130 000 F	11 851 000 F	+ 6,47
Total	411 080 300 F	400 420 600 F	- 2,60

Cette comparaison montre que sans tenir compte en 1998 du secteur déchets (qui a fait l'objet d'un budget annexe en 1999), l'augmentation des crédits de personnel gérés par le Service Ressources Humaines serait limitée à 1,81 %. Une comparaison prenant en compte les dépenses et les recettes montre que cette majoration serait même ramenée à 1,67 %. Cette très grande limitation de l'évolution des dépenses gérées par le Service Ressources Humaines n'a été rendue possible qu'en raison d'un reliquat relativement important des crédits 1998.

En prenant en compte les crédits de personnel gérés par les autres services (16 677 490 F), **le montant total des salaires et charges du budget principal s'établit à 422 990 990 F** (406 313 500 F + 16 677 490 F).

Fonction 0 - Services Généraux des Administrations Publiques Locales

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 175 331 KF et à 9 659 KF.

020 - Administration générale de la collectivité

Cette rubrique comprend la Direction Générale ainsi que les Services Administratifs et Techniques communs à l'ensemble de la collectivité : Secrétariat Général, Services des Ressources Humaines, Financier, Informatique, l'Accueil et les Ateliers Municipaux pour la partie entretien et réparations de bâtiments et des véhicules...

Les prévisions atteignent 141 002 KF pour les dépenses et 4 882 KF pour les recettes. Elles se ventilent de la manière suivante :

- Frais de personnel des services concernés (108 136 KF)
- Imprimerie et accueil (965 KF)
- Informatique et Télécommunications (9 868 KF)
- Secrétariat Général (429 KF)
- Finances (2 298 KF)
- Administration Générale (5 226 KF)
- Entretien des bâtiments administratifs et des véhicules (13 779 KF)
- Médecine du Travail (143 KF).

Les recettes proviennent essentiellement des prestations effectuées par le Service Informatique (1 210 KF), le service Parc Auto (1 530 KF) et par la Médecine du Travail (350 KF) ainsi que des remboursements concernant le personnel (1 303 KF).

021 - Assemblée locale

Cette rubrique comprend les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, y compris les indemnités des élus. Les prévisions de crédits atteignent 3 738 KF.

022 - Administration générale de l'Etat

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les crédits de dépenses sont prévus à hauteur de 8 687 KF et les recettes à 989 KF. En 1999 sont prévus le recensement de la population et les élections européennes.

Les crédits prévus pour rémunérer les agents recenseurs s'élèvent à 1 741 KF, l'Etat participant à hauteur de 783 KF.

023 - Information, communication, publicité

Sont inclus dans cette catégorie les frais d'établissement du bulletin municipal et, d'une manière générale, toutes les charges d'information de la population.

Les charges globales s'élèvent à 10 097 KF et les recettes à 869 KF.

024 - Fêtes et cérémonies

Cette rubrique regroupe les manifestations en faveur de l'image de la Ville, les fêtes, les réceptions et les cérémonies publiques.

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites pour 3 413 KF.

025 - Aides aux associations

Sont répertoriées ici les charges du service «Vie des quartiers et associative» et du Centre 1901. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 3 681 KF soit 2 855 KF pour les frais généraux et 826 KF pour les frais de fonctionnement de ces services.

Les recettes (484 KF) correspondent aux locations de salles (362 KF) et à la participation de l'Etat pour la cessation progressive d'activité et les emplois jeunes (122 KF).

026 - Cimetières et pompes funèbres

Les frais généraux et de fonctionnement de cette activité s'élèvent à 1 668 KF ; les recettes, quant à elles, atteignent 2 429 KF et concernent essentiellement les concessions (1 250 KF), les taxes funéraires (648 KF) et la redevance versée par l'exploitant du crématorium (420 KF).

04 - Relations Internationales

Cette rubrique englobe les actions menées par la Ville de Besançon pour les jumelages et la coopération.

Les crédits destinés à ces opérations s'élèvent à 3 046 KF.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques

Les crédits de ce chapitre atteignent 12 263 KF en dépenses et 2 790 KF en recettes.

112 - Police Municipale

Cette rubrique regroupe les actions et participations spécifiques à la Police Municipale et aux fourrières des véhicules et des animaux.

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 10 298 KF dont 1 230 KF pour la redevance à Via-Stationnement pour gérer la fourrière véhicules. Les recettes de cette activité sont estimées à 1 065 KF dont 1 000 KF pour la fourrière véhicules.

113 - Pompiers, incendies et secours

Les prévisions de crédits (1 700 KF en dépenses et en recettes) correspondent aux salaires et charges du personnel civil affecté à la caserne des pompiers et pris en charge par le District.

114 - Autres services de protection civile

Ce chapitre regroupe en dépenses les crédits destinés aux policiers auxiliaires (80 KF).

12 - Hygiène et salubrité publique

Cette sous-fonction comprend les actions spécifiques liées à la salubrité publique, telles les opérations de dératisation, les interventions d'urgence sur les immeubles en péril, le fonctionnement des bains-douches, soit une charge totale de 185 KF.

Fonction 2 - Enseignement - formation

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 82 097 KF et à 16 923 KF.

20 - Services communs

Les crédits en dépenses (1 612 KF) correspondent aux frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement.

211 - Ecoles maternelles

Cette rubrique globalise les crédits de fonctionnement des écoles maternelles publiques soit 18 807 KF dont 15 399 KF au titre de la masse salariale, 1 462 KF pour l'entretien des bâtiments et 1 945 KF pour les crédits courants concernant cette activité.

212 - Ecoles primaires

Les dépenses se chiffrent à 10 342 KF dont notamment 7 717 KF pour les frais de personnel, 581 KF pour l'entretien des bâtiments et 2 005 KF pour les crédits courants concernant cette activité.

213 - Classes regroupées

Sont répertoriées dans cette rubrique les charges des écoles du premier degré ne pouvant pas être nettement distinguées.

Les prévisions de crédits s'élèvent à 12 186 KF réparties en frais de personnel permanent et temporaire (6 800 KF), en charge d'entretien des bâtiments (3 966 KF), et en participations obligatoires aux écoles privées sous contrat (1 420 KF).

Les recettes (496 KF) correspondent essentiellement à la participation intercommunale aux frais de scolarité.

23 - Enseignement supérieur

Cette sous-fonction comporte les dépenses afférentes aux actions et écoles d'enseignement supérieur notamment artistiques (Ecole des Beaux-Arts).

Les dépenses sont prévues à hauteur de 9 083 KF et concernent les frais de personnel (7 939 KF), l'entretien des bâtiments (443 KF), le fonctionnement de l'Ecole des Beaux-Arts (474 KF) et les subventions (207 KF) dont 124 KF en faveur de l'Université Ouverte.

Les recettes représentent essentiellement les subventions de fonctionnement versées par l'Etat (1 150 KF) et par le Département (500 KF) ainsi que les droits d'inscription (395 KF) de l'Ecole des Beaux-Arts.

251 - Hébergement et restauration scolaire

Les dépenses et les recettes de ce secteur s'élèvent respectivement à 23 552 KF et à 11 505 KF.

Les charges principales découlent des frais de personnel permanent et temporaire (17 438 KF), de la gestion des bâtiments de restauration (180 KF) et du fonctionnement des cantines (5 933 KF).

Les recettes proviennent notamment de la vente des tickets pour les repas (11 000 KF), la participation de la Caisse des Ecoles pour le personnel des centres de loisirs (400 KF).

252 - Transports scolaires

Les dépenses et les recettes de cette activité s'élèvent respectivement à 5 836 KF et à 2 751 KF dont 1 519 KF pour la DGD, 817 KF pour la subvention du Département pour les élèves scolarisés à plus de 5 km de leur domicile et 415 KF pour les transports scolaires urbains situés entre 3 et 5 km.

255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement

Les prévisions de dépenses (659 KF) correspondent aux subventions versées aux associations pour les classes transplantées et les actions ponctuelles.

Fonction 3 - Culture

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 93 669 KF et à 9 803 KF.

30 - Services communs

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par les collectivités en matière culturelle. Elle comprend aussi les aides aux associations oeuvrant dans ce domaine, mais non ventilables à un degré plus fin de la nomenclature.

Les prévisions de dépenses et de recettes s'élèvent respectivement à 3 025 KF et 50 KF.

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Les dépenses (26 854 KF) et les recettes (4 659 KF) de cette rubrique concernent les frais de personnel (18 540 KF), d'entretien des bâtiments (175 KF), le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon (3 361 KF) et du Conservatoire de Musique (207 KF) ainsi que les subventions versées aux associations musicales (327 KF) et pour la saison lyrique et musicale à l'Opéra Théâtre (4 100 KF).

Les prévisions d'encaissement correspondent aux subventions versées au Conservatoire par l'Etat (2 000 KF), par le Département (360 KF), aux droits d'inscription (1 560 KF) ainsi qu'aux recettes de l'Orchestre de Besançon (682 KF).

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Cette rubrique comprend les prévisions budgétaires concernant le Centre d'Arts Contemporains, soit 126 KF pour la charge salariale et 140 KF pour les crédits de fonctionnement.

313 - Théâtres

Cette sous-fonction englobe entre autres la gestion des salles de spectacles municipales, les scènes nationales.

Les dépenses qui s'élèvent à 9 474 KF correspondent aux frais de personnel permanent et à l'entretien des bâtiments (2 989 KF), les crédits de fonctionnement du Théâtre (529 KF), les subventions versées au Centre Dramatique National (1 965 KF) et à l'Espace Culturel de Planoise (3 900 KF).

314 - Cinémas et autres salles de spectacles

Cette rubrique comprend la gestion des autres salles de spectacles municipales (Kursaal - Montjoye).

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 3 760 KF et à 775 KF.

321 - Bibliothèques et médiathèque

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 18 768 KF, celles de recettes à 2 104 KF.

Les recettes représentent essentiellement les abonnements (650 KF), la DGD Bibliothèques (500 KF) et les remboursements concernant le personnel (804 KF).

322 - Musées

Les prévisions de crédits correspondent au fonctionnement des Musées des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance et d'Histoire Naturelle.

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 22 704 KF et à 924 KF.

323 - Archives

Cette sous-fonction retrace les actions correspondant à la conservation et à la mise à disposition des archives historiques de la commune.

Les frais généraux de cette activité se chiffrent à 625 KF.

324 - Entretien du patrimoine culturel

Cette rubrique comprend les interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune.

Globalement cette rubrique concerne le patrimoine culturel de la commune au sens large, que celui-ci soit classé, inscrit ou simplement d'intérêt local.

Les dépenses s'élèvent à 5 354 KF dont 3 500 KF de subventions d'équipement et de fonds de concours pour la Citadelle et les recettes à 799 KF.

33 - Action culturelle

Cette sous-fonction regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique est secondaire. Elle décrit notamment l'organisation des festivals, les salles des fêtes et les centres d'animation culturelle.

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 2 839 KF dont 1 477 KF de frais de personnel permanent, 600 KF pour le Festival de Musique, 425 KF pour organiser les rencontres «Jeunes créations» et 337 KF pour l'action culturelle et l'atelier audiovisuel.

Fonction 4 - Sport et Jeunesse

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 56 469 KF et à 11 206 KF.

40 - Sport et Jeunesse - Services communs

Cette sous-fonction comprend les services administratifs chargés des sports (4 134 KF) ainsi que les aides à la pratique sportive. Les subventions aux associations sportives se chiffrent à 8 962 KF (subventions d'équipement : 270 KF pour la Maison des Sports, subventions de fonctionnement : 200 KF pour le pôle sportif des Montboucons, 160 KF pour le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides, 110 KF pour le SNB, 72 KF pour le BRC Tennis, 212 KF pour les animateurs sportifs départementaux, 1 688 KF pour le sport amateur, 5 800 KF pour le sport de haut niveau et 285 KF pour les manifestations sportives de haut niveau).

411 - Salles de sport, gymnases

La gestion et l'entretien des locaux se chiffrent à 4 856 KF, les prévisions de recettes atteignent 400 KF.

412 - Stades

La gestion et l'entretien des locaux s'élèvent à 3 091 KF, les recettes à 112 KF.

413 - Piscines

La gestion et l'entretien des piscines de Chalezeule, Mallarmé et La Fayette génèrent 12 945 KF de dépenses et 6 482 KF de recettes.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Dans cette rubrique se trouve la patinoire. Sa gestion et son entretien s'élèvent à 3 371 KF, les prévisions de recettes se chiffrent à 2 362 KF.

421 - Centres de loisirs

Cette sous-fonction (3 094 KF) comprend la gestion et l'entretien des locaux ainsi que les services d'animation pour les jeunes, tels que les centres aérés. La subvention pour la Caisse des Ecoles est prévue à hauteur de 1 400 KF, celle pour les Francas à 1 562 KF.

422 - Autres activités pour les jeunes

Les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons pour tous, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers sont répertoriés sous cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 16 017 KF et se ventilent de la manière suivante :

- Frais de personnel permanent : 8 305 KF
- Frais de bâtiments : 746 KF
- Crédits pour l'animation dans les quartiers : 6 183 KF dont 3 599 KF pour les subventions versées aux associations à caractère social ou socio-culturel
- Fonctionnement du Relais Jeunesse : 780 KF dont 630 KF d'aides versées en subventions ou en bourses pour des projets.

Les prévisions de recettes se chiffrent à 1 403 KF dont 828 KF de participation de l'Etat pour les emplois jeunes et 514 KF de droits d'entrée dans les maisons pour tous.

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

Les dépenses et les recettes atteignent respectivement 126 759 KF et 6 873 KF.

510 - Santé - Services communs

Les dépenses de cette sous-fonction (4 533 KF) regroupent notamment les crédits destinés au fonctionnement du Service d'Hygiène et de Santé.

Les recettes concernent essentiellement la DGD Hygiène qui est estimée à 5 857 KF.

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Les dépenses (1 467 KF) et les recettes (875 KF) correspondent pour l'essentiel au fonctionnement du Centre de Soins Infirmiers.

Néanmoins, une recette de 20 KF correspondant à la redevance pour le Centre de Kinésithérapie de la Mouillère est inscrite ainsi qu'une dépense de fonctionnement de 15 KF pour ce même centre.

520 - Interventions sociales - Services communs

Les dépenses estimées à 114 263 KF comprennent :

- l'inscription d'une subvention de fonctionnement de 85 000 KF versée au Centre Communal d'Action Sociale pour les services généraux et les établissements de la petite enfance (85 381 KF en 1998),

- le poste «contingent pour dépenses d'aide sociale» pour 26 500 KF contre 28 000 KF en 1998. En 1998, la contribution de la Ville a été de 26 664 KF, des modifications devraient intervenir dans les modalités de calcul et permettre pour le moins le maintien de notre participation à notre niveau actuel,

- un crédit de 450 KF pour le nettoyage des remparts et des fortifications de Besançon effectué par des chantiers d'insertion,

- deux participations versées à la CTB pour les cartes «heures creuses» délivrées aux chômeurs (2 138 KF) et les cartes gratuites octroyées aux personnes aidées par le Centre Communal d'Action Sociale (159 KF).

Les recettes de cette sous-fonction (41 KF) correspondent au recouvrement du loyer et des charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux.

521 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés

Les dépenses (1 004 KF) concernent une participation versée à la CTB pour le transport des personnes handicapées (1 001 KF en 1998).

522 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Parmi les dépenses (3 086 KF), sont inscrites des subventions de fonctionnement (2 820 KF) versées par la Ville à divers organismes menant des actions de prévention pour l'enfance et l'adolescence. Parmi celles-ci figure une participation versée à l'Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA) pour assurer une mission de prévention dans les quartiers.

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

A cette rubrique, figurent les aides aux organismes oeuvrant dans ce domaine. Les dépenses (1 288 KF) comprennent diverses subventions de fonctionnement pour un montant de 1 265 KF. Parmi celles-ci, figurent :

- subvention GARE-BTT	300 KF
- subvention PLIE	280 KF
- subvention INTERMED	100 KF
- subvention BTS Le Roseau	100 KF
- subvention Blanchisserie du Refuge	35 KF

Le solde des crédits n'est pas réparti à ce jour.

524 - Autres services

Parmi les dépenses qui représentent un montant de 1 118 KF, figurent 1 030 KF de subventions de fonctionnement versées à des organismes à caractère social non compris dans les rubriques précédentes.

Fonction 6 - Développement Local

Les dépenses de cette fonction atteignent 30 601 KF et les recettes 31 825 KF.

63 - Aides à la famille

Les dépenses (356 KF) correspondent à la consommation de fluides, au chauffage et aux charges d'entretien pour les services d'aides à la famille.

Les recettes (543 KF) proviennent du recouvrement de loyers (453 KF), de charges locatives et d'entretien (90 KF) pour les Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale et les locaux destinés à l'«aide à domicile».

64 - Crèches et garderies

Les dépenses (30 245 KF) sont des- tinées :

- aux frais de personnel, soit 28 422 KF,
- aux charges de fonctionnement pour 338 KF,
- et à la mise en oeuvre des programmes du contrat enfance : Antenne Petite Enfance, Maison Verte, Baobab, Relais Assistantes Maternelles, Centres de Loisirs, soit 1 485 KF.

Les recettes (31 282 KF) concernent principalement :

- le remboursement par le Centre Communal d'Action Sociale des dépenses de personnel «Ville» mis à sa disposition et travaillant dans les établissements de la petite enfance,
- l'encaissement de prestations octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation du contrat enfance et qui seront reversées aux associations chargées de la mise en oeuvre des différents programmes : 320 KF,
- le remboursement par le Centre Communal d'Action Sociale des charges concernant les établissements de la petite enfance : loyers 1980 KF - entretien 120 KF - charges locatives 650 KF.

Fonction 7 - Logement

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 10 837 KF et à 6 653 KF.

70 - Logement - Services communs

Cette sous-fonction comprend les frais généraux des services chargés des logements locatifs appartenant à la Ville (3 130 KF).

71 - Parc privé de la Ville

Les prévisions de dépenses se chiffrent à 7 444 KF et comprennent notamment les frais d'eau et d'assainissement des bâtiments communaux (905 KF), les taxes foncières (3 930 KF) et les charges locatives des locaux loués par la Ville (2 280 KF dont 1 750 KF pour la redevance des ordures ménagères). Les recettes qui atteignent 6 653 KF correspondent aux loyers et charges locatives reçus par la Ville (5 821 KF), la redevance perçue pour le centre de kinésithérapie de la Mouillère (325 KF) et celle de la SECIP pour l'occupation du domaine public (507 KF).

72 - Aide au secteur locatif

Les prévisions de dépenses (263 KF) correspondent à diverses aides au secteur locatif (58 KF pour la gestion du CAL pour le logement social, 45 KF pour les opérations d'aide au logement social et 130 KF pour la subvention à HDL 25).

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

Cette fonction enregistre 214 220 KF de dépenses et 106 194 KF de recettes.

811 - Eau et assainissement

Les dépenses qui s'élèvent à 4 167 KF correspondent essentiellement à la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (4 157 KF) soit une évolution de + 1,2 % par rapport à 1998.

Les services «Eaux» et «Assainissement» contribuent aux charges du budget principal à hauteur de 10 260 KF (10 079 KF en 1998).

812 - Collecte et traitement des ordures ménagères

A compter du 1^{er} janvier 1999, ce secteur d'activités a été transféré au budget annexe «Déchets».

La contribution de ce budget aux charges du budget principal s'élève à 8 000 KF.

813 - Propreté urbaine

Cette rubrique comprend notamment les services de nettoyage urbain et les charges pour le personnel affecté à cet entretien, soit une dépense de 15 497 KF.

Les recettes évaluées à hauteur de 1 353 KF correspondent essentiellement à une participation de l'Etat pour les emplois jeunes (1 288 KF).

814 - Eclairage public

Destiné à retracer les opérations de gestion et d'entretien des systèmes d'éclairage public en ville, ce secteur ne prend pas en compte les systèmes d'éclairage public sur le réseau routier ni les travaux d'installation des appareils d'éclairage.

Les dépenses sont évaluées à 9 073 KF.

Parmi les recettes estimées à 720 KF figure la redevance versée par la société d'exploitation du chauffage-incinération à Planoise (505 KF).

815 - Transports urbains

Le précédent contrat a été prorogé du 1^{er} janvier au 31 mars 1999. Le nouveau contrat intervient à compter du 1^{er} avril 1999 et prendra fin le 31 décembre 2004.

La création d'un budget annexe Transport devrait intervenir au 1^{er} janvier 2000 et faire apparaître l'ensemble des mouvements financiers tant en recettes qu'en dépenses.

Pour faciliter la compréhension, comme dans l'ancien contrat, seuls les soldes prévisionnels de gestion CTB apparaissent ici.

Les dépenses atteignent 79 875 KF et les recettes 62 000 KF.

Le compte de gestion prévisionnel établi par la CTB ressort à :

1998	1999	
17 482 KF	17 285 KF	Participation Ville (- 1,1 %)
<u>53 165 KF</u>	<u>56 795 KF</u>	Emploi versement transport (+ 6,8 %)
70 647 KF	74 080 KF	(+ 4,9 %)

Le produit du versement-transport est inscrit pour un montant de 62 000 KF contre 60 000 KF en 1998.

Cette recette, totalement affectée aux dépenses de transport, permet de financer :

- la compensation des réductions de tarifs accordées par la CTB aux salariés et dépenses liées à l'amélioration du réseau	56 795 KF
- le remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel	500 KF
- la couverture des annuités d'emprunts contractés pour le renouvellement de matériel	4 605 KF
- le financement d'études	<u>100 KF</u>
	62 000 KF

816 - Autres réseaux et services divers

Les dépenses (532 KF) correspondent aux participations versées par la Ville pour le fonctionnement des aérodromes de Dole-Tavaux et de Besançon-La Vèze ainsi qu'à diverses cotisations et taxes foncières.

Les recettes (112 KF) concernent divers produits de gestion courante.

820 - Services communs - Aménagement urbain

Les dépenses (17 552 KF) sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux).

Les recettes (100 KF) proviennent de la DGD Urbanisme (70 KF) et de remboursements de frais de personnel (30 KF).

821 - Equipements annexes de voirie

Cette rubrique comprend notamment les dépenses de signalisation lumineuse des carrefours, la signalisation urbaine et le mobilier urbain (1 128 KF) ainsi que des frais de personnel (5 634 KF).

Les recettes (200 KF) correspondent à des participations de l'Etat pour congés de fin d'activité.

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur comprend la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

Pour ces activités, les crédits sont prévus à hauteur de 40 474 KF dont 19 297 KF pour les frais de personnel.

Les recettes (20 025 KF) englobent les droits de stationnement et d'occupation du domaine public.

823 - Espaces verts urbains

Les crédits inscrits à cette rubrique s'élèvent à 31 759 KF en dépenses et à 1 141 KF en recettes.

Ils sont répartis en frais de fonctionnement, de personnel et d'entretien des espaces verts.

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

Dans ce secteur, apparaissent les opérations diverses d'aménagement urbain, parmi lesquelles :

- **Projet CHORUS**

. communication et évaluation du projet	375 KF
. chemin des sens et de la création artisanale	423 KF
. revitalisation du Quartier Saint-Jean	500 KF
- Subventions pour ravalement de façades	1 000 KF
- Subvention à l'Office Public HLM de Besançon pour la réhabilitation de la cité Brulard	470 KF

Figure également en recettes le produit de la cession d'immeubles (2 000 KF) et une dépense d'ordre de même montant traduisant la sortie de patrimoine.

830 - Services communs - Environnement

Les crédits en dépenses (2 171 KF) correspondent aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement. Les recettes (20 KF) proviennent de remboursements sur rémunération de personnel.

831 - Aménagement des eaux

Les dépenses (150 KF) concernent l'entretien des berges du Doubs et une cotisation au syndicat mixte d'étude du bassin du Doubs et de la Saône.

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Toutes les actions de préservation du milieu naturel apparaissent dans cette rubrique. Les dépenses s'élèvent à 503 KF et les recettes correspondant à des taxes de désinfection atteignent 30 KF.

Fonction 9 - Action économique

Les dépenses et les recettes de cette fonction atteignent respectivement 28 100 KF et 15 132 KF.

90 - Interventions économiques

Les dépenses chiffrées à 15 666 KF comprennent, outre les charges de fonctionnement et des frais de personnel :

- des subventions d'équipement versées :

- * au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (1 000 KF),
- * pour la restructuration commerciale de la place Cassin (3 295 KF),
- * à divers organismes qui ont en charge l'aide à l'immobilier d'entreprises (800 KF), attribuées au fur et à mesure de l'aboutissement des dossiers.

- des subventions de fonctionnement pour :

- * des interventions économiques diverses (983 KF),
- * le dispositif emplois jeunes (1 040 KF),
- * des actions de formation professionnelle (700 KF).

Les recettes sont estimées à 4 912 KF. Elles comprennent :

- les reversements de taxe professionnelle de la commune de Chemaudin (560 KF) et du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (70 KF),

- les loyers et les récupérations des charges pour les usines 3, rue Violet - IEN - SM2E (1 577 KF),

- une participation de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la revitalisation socio-économique du quartier des Clairs- Soleils (90 KF).

91 - Foires et marchés

Cette sous-fonction fait apparaître 5 943 KF de dépenses avec notamment :

- une participation à l'annuité des prêts contractés par le Syndicat Mixte de Micro- polis (4 250 KF),
- des subventions versées à des organismes pour des animations commerciales (116 KF),
- l'achat de prestations de service pour des animations commerciales (840 KF).

En recettes, figurent les droits de place pour un montant de 1 756 KF contre 1 723 KF en 1998.

92 - Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires

Les dépenses et les recettes figurent respectivement pour 3 082 KF et 3 730 KF.

A cette sous-fonction sont inscrites la participation à l'équilibre du budget Forêts, 2 737 KF contre 2 440 KF en 1998 (+ 12 %), les dépenses et recettes liées à l'activité «Abattoirs» confiée à un concessionnaire qui se montent à 325 KF et 3 568 KF.

93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

Les recettes inscrites pour un montant de 4 600 KF correspondent au reversement par la SECIP de recettes liées à l'exploitation de la cogénération de Planoise tandis que les dépenses (96 KF) se rapportent au versement à «Energie Cités» :

- subvention d'exploitation (85 KF)
- cotisation (11 KF).

94 - Aides au commerce et aux services marchands

Une recette de 75 KF est prévue pour l'encaissement de baux commerciaux.

95 - Aides au tourisme

Les dépenses prévues pour un montant de 3 314 KF concernent principalement :

- des subventions de fonctionnement versées par la Ville à l'Office du Tourisme (1 513 KF) et au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté (193 KF),

- le reversement des deux tiers de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme (666 KF) et la restitution à la SEM Citadelle de 50 % de la redevance du petit train touristique (15 KF),

- un crédit pour réaliser une étude sur les attentes touristiques sur Besançon en vue de la mise en place d'une politique touristique (300 KF).

Les recettes estimées à 60 KF correspondent :

- à l'exploitation du petit train touristique (30 KF),

- à la redevance pour l'exploitation du camping de Chalezeule (30 KF).

La taxe de séjour prévue pour 1 000 KF est comptabilisée au chapitre 933.

Chapitre 931 - Opérations financières

Les dépenses de ce chapitre (936 en 1998) correspondent aux intérêts de la dette et à divers frais financiers.

La structure de l'encours de dette au 1^{er} janvier 1999 est la suivante :

- taux fixes : 53 % contre 57 % en 1998,

- taux révisables : 35 % contre 27 % en 1998

- taux variables : 12 % contre 16 % en 1998.

L'encours de dette de la Ville tend vers un équilibre entre taux fixes et taux flottants, conformément à sa stratégie, ce qui lui permet :

* de sécuriser en taux fixe une bonne moitié de son encours, soit 432 MF, à un taux moyen pondéré de 5,78 % et ainsi de limiter les conséquences de la volatilité des taux flottants,

* de bénéficier sur l'encours à taux flottant, soit 380 MF, du niveau actuel exceptionnellement bas des taux variables et révisables.

Le taux moyen de notre dette au 1^{er} janvier 1999 ressort à 4,88 % pour une durée résiduelle de 8 ans et 6 mois.

La répartition du remboursement des intérêts de la dette 1998 s'appréhende de la manière suivante :

- 63 % pour les prêts à taux fixes,

- 27 % pour les prêts à taux révisables,

- 10 % pour les prêts à taux variables.

Au cours de l'exercice 1998, les prêts encaissés atteignent un montant de 190 690 KF. De ce chiffre, il convient de soustraire 106 439 KF correspondant aux opérations liées à la gestion active de dette. L'encours nouveau 1998 est de 84 251 KF (contre 83 887 KF en 1997).

** La charge des intérêts pour emprunts à long terme*

Prévision des intérêts payés à l'échéance		Prévision des intérêts de l'exercice 1999 (selon M14)	
- de l'échéance 1998 au 31/12/1998 (chapitre 911.16881)	12,6 MF	- du 01/01/1999 à l'échéance 1999 (chapitre 931.6611)	25,5 MF
- du 01/01/1999 à l'échéance 1999 (chapitre 931.6611)	25,5 MF	- de l'échéance 1999 au 31/12/1999 (chapitre 934.6611)	15,0 MF
	38,1 MF (contre 46 MF en 1998)		40,5 MF (contre 43,8 MF en 1998)

Divers éléments sont à l'origine de la baisse des intérêts :

- la détente sur les taux monétaires et obligataires,
- la renégociation de divers contrats à taux fixe supérieur à 7 % ou ayant des marges sur taux indexés élevées,
- le désendettement de la Ville à hauteur de 1 900 KF.

** La provision pour contrats signés en cours d'exercice avec échéances infra-annuelles*

Cette provision passe à 900 KF contre 1 700 KF en 1998.

** Les frais de lignes de trésorerie*

Ils sont estimés à 1 300 KF tout comme en 1998.

** Les frais financiers divers*

Cette prévision pour divers frais dus lors de la conclusion de prêts nouveaux est estimée à 100 KF tout comme en 1998. Seulement, en 1999, cette prévision est faite au chapitre 92.020 conformément à la nouvelle version de la M14.

RECAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctions	Libellés	Dépenses	Recettes
		Propositions 1999	Propositions 1999
92.0	Services généraux des administrations publiques locales	175 331 391	9 659 380
92.1	Sécurité et salubrité publiques	12 262 947	2 790 000
92.2	Enseignement - Formation	82 096 794	16 922 790
92.3	Culture	93 668 624	9 803 084
92.4	Sport et Jeunesse	56 468 636	11 206 200
92.5	Interventions sociales et santé	126 758 675	6 872 691
92.6	Famille	30 601 322	31 825 211
92.7	Logement	10 837 065	6 653 130
92.8	Aménagement et services urbains, environnement	214 220 087	106 194 042
92.9	Action économique	28 100 331	15 132 481
931	Opérations financières	28 200 000	1 031 800
932	Dotations et participations non affectées		216 404 979
933	Impôts et taxes non affectées	720 000	553 963 500
934	Transfert entre sections	24 317 695	0
936	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0	
938	Dépenses imprévues	5 000 000	
002	Excédent de fonctionnement reporté		15 000 000
	Totaux Fonctionnement en Francs	888 583 567	1 003 519 288
	Taux Fonctionnement en Euros	135 463 692	152 985 529

Budgets annexes

Service des Eaux - Service Assainissement

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 5,40 F HT pour le prix de vente du m³ d'eau consommée en 1998 (délibération du 15 décembre 1997) et en 1999 (délibération du 14 décembre 1998), soit un tarif inchangé depuis 1997.

. 5,97 F HT pour le prix du m³ de la redevance d'assainissement pour 1998 et 1999, soit un tarif inchangé depuis 1997.

Evolution du prix global au m³ supporté par l'usager pour l'eau et l'assainissement

	1998	Evolution	Répartition 1998	1999	Evolution	Répartition 1999
Eau (part revenant à la commune)	5,40 F	0 %	36,9 %	5,40 F	0 %	36,6 %
Assainissement (part revenant à la commune)	5,97 F	0 %	40,8 %	5,97 F	0 %	40,4 %
Taxes (Etat et Agence de l'Eau)	3,2523 F	0,5 %	22,3 %	3,4000 F	4,5 %	23 %
Prix TTC facturé à l'usager	14,6223 F	0,1 %	100 %	14,7700 F	1,0 %	100 %

La modification de la fréquence de facturation de l'eau est intervenue en 1998, conformément à l'arrêté ministériel du 10 juillet 1996. La consommation d'eau fait désormais l'objet de factures semestrielles.

Les recettes du budget primitif 1999 proviendront :

- d'une part de la vente de l'eau consommée en 1998 au cours du second semestre et facturée entre les mois de janvier et juin 1999,

- d'autre part de la vente de l'eau consommée au cours du premier semestre 1999 et facturée entre les mois de juillet et décembre 1999.

Globalement les dépenses propres du **Service des Eaux** régressent de 22,3 % et passent de 68 227 KF à 53 007 KF si l'on exclut le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture qui s'élèvent à 17 521 KF (- 19,1 %) contre 21 670 KF en 1998.

Cette évolution provient essentiellement de la diminution de la section d'investissement (29 621 KF en 1998 à 14 836 KF en 1999) qui s'explique par :

- une affectation ponctuelle de crédits en 1998 pour la construction d'un bâtiment administratif au Centre Technique Municipal (4,5 MF) et la construction du collecteur Nord-Ouest (3 MF),

- une attribution supplémentaire en 1998 aux travaux sur réseaux de près de 7 MF.

Pour 1999, les prévisions de crédits pour les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport s'élevaient à 2 260 KF.

Les travaux sont prévus pour 8 306 KF et concernent principalement les travaux sur réseaux pour 6 856 KF.

Le financement de cette section est notamment assuré par un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 6 202 KF.

Les crédits de fonctionnement propres du service diminuent de 1,1 % (38 607 KF à 38 171 KF). La contribution aux charges du Budget Principal s'élève à 5 160 KF contre 5 100 KF, soit en hausse de 1,2 %.

Les crédits du **Service Assainissement** passent de 98 071 KF à 85 612 KF (- 12,7 %).

La section d'investissement diminue de 12 944 KF (56 776 KF à 43 832 KF).

Cette variation s'explique par la poursuite des travaux concernant la construction du collecteur Nord-Ouest qui mobilisent 4 500 KF cette année contre 18 000 KF en 1998.

Les autres points principaux de cette section sont les suivants :

- travaux sur réseau (construction, réhabilitation, branchements) pour 9 300 KF,
- travaux neufs à la station d'épuration pour permettre notamment la réhabilitation de la ligne de digestion n° 2 à hauteur de 3 000 KF,
- début de l'opération de mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot avec traitement complet de l'azote pour 6 000 KF,
- début du programme de travaux visant à lutter contre les inondations lors des orages et à limiter les déversements au milieu naturel par temps de pluie en stockant les eaux dans des bassins implantés en différents points du réseau pour 4 000 KF.

Le financement de cette section est principalement assuré par :

- * un prélèvement sur les recettes de fonctionnement à hauteur de 16 762 KF,
- * un recours à l'emprunt de 4 400 KF,
- * une attribution de subventions à hauteur de 8 030 KF.

La section de fonctionnement progresse de 1,2 % et passe de 41 295 KF à 41 780 KF cette année.

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les crédits du budget diminuent de 0,4 % et passent de 1 952 KF à 1 944 KF. Ces dépenses sont financées par le forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Forêts communales

Les dépenses de ce budget augmentent de 0,9 % pour s'établir à 5 597 KF contre 5 545 KF en 1998.

La participation du Budget Principal nécessaire à la couverture des dépenses progresse de 12,2 % et passe de 2 023 KF à 2 269 KF. Le produit des ventes de bois est estimé à 1 450 KF contre 1 724 KF en 1998, soit en baisse de 15,9 %.

Service des Déchets

Dans sa séance du 22 juin 1998, le Conseil Municipal a décidé la création, à compter du 1^{er} janvier 1999, d'un budget annexe pour le Service des Déchets.

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 1999 de ce service le 14 décembre 1998 afin de lui permettre de fonctionner dès le début du mois de janvier.

Pour mémoire, je vous rappelle la balance des mouvements réels de ce budget :

Dépenses d'investissement	42 181 KF
Dépenses de fonctionnement	<u>52 356 KF</u>
Dépenses totales	94 537 KF
Recettes d'investissement	37 402 KF
Recettes de fonctionnement	<u>57 135 KF</u>
Recettes totales	94 537 KF

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS		DÉCHETS (voté le 14/12/98)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	14 836 400	754 000	43 832 000	14 070 000 ⁽¹⁾	64 213	0	1 241 771	8 500	42 180 700	33 700 000 ⁽²⁾
Fonctionnement	47 811 600	61 894 000	28 780 000	58 542 000	1 815 787	1 880 000	3 122 010	4 355 281	48 654 300	57 135 000
Amortissement technique des immobilisations	7 880 246	7 880 246	13 000 000	13 000 000	64 213	64 213	1 233 271	1 233 271	3 702 000	3 702 000
Totaux mouvements réels	70 528 246	70 528 246	85 612 000	85 612 000	1 944 213	1 944 213	5 597 052	5 597 052	94 537 000	94 537 000
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	6 202 154	6 202 154	16 762 000	16 762 000	0	0	0	0	4 778 700	4 778 700
Totaux mouvements budgétaires	76 730 400	76 730 400	102 374 000	102 374 000	1 944 213	1 944 213	5 597 052	5 597 052	99 315 700	99 315 700

(1) y compris 4 400 000 F d'avances financières de l'Agence de l'Eau

(2) y compris 33 500 000 F d'emprunts

BALANCES ET RÉCAPITULATIONS*(Mouvements réels)*

	DÉPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999
Budget Principal	268 017 000	264 955 000	904 255 000	888 583 567	139 852 000	150 019 279	1 032 420 000	1 003 519 288
Eaux	29 620 500	14 836 400	60 276 686	55 691 846	8 588 686	8 634 246	81 308 500	61 894 000
Assainissement	56 775 700	43 832 000	41 295 300	41 780 000	27 625 000	27 070 000	70 446 000	58 542 000
SSADPA	78 313	64 213	1 873 583	1 880 000	78 313	64 213	1 873 583	1 880 000
Forêts	1 378 420	1 241 771	4 166 574	4 355 281	1 147 244	1 241 771	4 397 750	4 355 281
Déchets (voté le 14/12/98)		42 180 700		52 356 300		37 402 000		57 135 000
TOTAUX	355 869 933	367 110 084	1 011 867 143	1 044 646 994	177 291 243	224 431 509	1 190 445 833	1 187 325 569

RÉCAPITULATION 1999
(Mouvements réels)

DÉPENSES						
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets
Investissement	264 955 000	14 836 400	43 832 000	64 213	1 241 771	42 180 700
Fonctionnement	888 583 567	55 691 846	41 780 000	1 880 000	4 355 281	52 356 300
TOTAUX	1 153 538 567	70 528 246	85 612 000	1 944 213	5 597 052	94 537 000

RECETTES						
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets
Investissement	150 019 279	8 634 246	27 070 000	64 213	1 241 771	37 402 000
Fonctionnement	1 003 519 288	61 894 000	58 542 000	1 880 000	4 355 281	57 135 000
TOTAUX	1 153 538 567	70 528 246	85 612 000	1 944 213	5 597 052	94 537 000

Evolution générale du Budget Principal - 18 733 433 F
 Evolution générale du Budget Eaux - 19 368 940 F
 Evolution générale du Budget Assainissement - 12 459 000 F
 Evolution générale du Budget SSADPA - 7 683 F
 Evolution générale du Budget Forêts + 52 058 F
 Evolution générale du Budget Déchets (voté le 14/12/98) soit + 0,9 %

soit - 1,6 %
 soit - 21,5 %
 soit - 12,7 %
 soit - 0,4 %
 soit + 0,9 %

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE
(Mouvements réels)

	1998		1999	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	355 869 933	177 291 243	367 110 084	224 431 509
Fonctionnement	1 011 867 143	1 190 445 833	1 044 646 994	1 187 325 569
TOTAUX	1 367 737 076	1 367 737 076	1 411 757 078	1 411 757 078

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : + 44 020 002 F soit + 3,2 %

RÉCAPITULATION 1999
(Mouvements réels)

«En Euros»

	DÉPENSES					
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets
Investissement	40 392 129	2 261 795	6 682 145	9 789	189 307	6 430 406
Fonctionnement	135 463 692	8 490 167	6 369 320	286 604	663 958	7 981 666
TOTAUX	175 855 821	10 751 962	13 051 465	296 393	853 265	14 412 073

	RECETTES					
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts	Déchets
Investissement	22 870 292	1 316 282	4 126 795	9 789	189 307	5 701 898
Fonctionnement	152 985 529	9 435 679	8 924 670	286 604	663 958	8 710 175
TOTAUX	175 855 821	10 751 962	13 051 465	296 393	853 265	14 412 073

Evolution générale du Budget Principal	- 2 855 893 €		soit - 1,6 %
Evolution générale du Budget Eaux	- 2 952 776 €		soit - 21,5 %
Evolution générale du Budget Assainissement	- 1 899 362 €		soit - 12,7 %
Evolution générale du Budget SSADPA	- 1 171 €		soit - 0,4 %
Evolution générale du Budget Forêts	+ 7 936 €		soit + 0,9 %
Evolution générale du Budget Déchets (voté le 14/12/98)			

**RECAPITULATION GENERALE
(mouvements réels)**

«En

Euros»

	1998		1999	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	54 252 022	27 027 876	55 965 572	34 214 363
Fonctionnement	154 258 152	181 482 297	159 255 408	181 006 616
	208 510 173	208 510 173	215 220 979	215 220 979

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : 6 710 806 € soit 3,2 %

«M. LE MAIRE : Ce budget est le résultat d'une longue et lente préparation, macération. C'est quelque 6 mois de réflexion, de travail et je voudrais remercier ceux qui se sont mis vraiment sur ce dossier depuis longtemps, notamment le premier Adjoint, Jacques VUILLEMIN, qui est le maître d'oeuvre du budget, chacun le sait, je remercie aussi les services, le Secrétaire Général Adjoint qui s'occupe du domaine des Finances, Mme DEVERS et toutes ses collaboratrices des services financiers. Tous ensemble, ils sont arrivés à concocter un bon budget. Je vous rappelle les trois priorités de la Ville : la vie quotidienne, la dimension de capitale régionale et la relance de l'économie. On vous a donné, c'est d'ailleurs une obligation, toutes les données chiffrées de la vie municipale, notamment le bilan d'action de la ville, les statistiques du personnel, l'état de la dette, les garanties que nous avons accordées, les concours aux associations, c'est aussi un document important, etc. En finale, j'espère que vous voterez pour un budget qui se monte à 1 412 000 000 F, un tout petit peu plus que l'an dernier puisque c'était 1 368 000 000 F, soit 3,2 % d'augmentation. Dernière remarque : cette année, vous avez les tableaux en francs et en euros. Mais je vous rassure tout de suite, nous ne parlerons qu'en francs de façon à ce que tout le monde puisse suivre !

M. VUILLEMIN : L'an dernier à pareille époque, en guise d'introduction à la présentation du budget, je vous avais proposé une étude fiscale comparative menée par le Crédit Local de France sur la période 1993-1997. Il est en effet bon d'avoir un regard extérieur pour prendre conscience de la situation financière de la Ville. Cette année, je vous propose le même exercice, réalisé encore par le Crédit Local de France que je remercie, étude qui porte maintenant, bien évidemment, sur la période 1994-1998.

Les 14 villes qui figurent dans ce panel ont été choisies non pas par nous mais par le Crédit Local de France. Ce sont des villes qui sont comparables à la nôtre par leur population qui tourne entre 100 000 et 148 000 habitants. Il y a parmi ces 14 villes, un certain nombre de capitales régionales comme nous : Amiens, Caen, Dijon, Limoges, etc. Nous avons simplement demandé à ce que la ville de Dijon figure dans ce panel parce que c'est une ville proche, une ville à laquelle nous sommes souvent comparés.

La première diapositive concerne le produit des 4 taxes. Vous avez d'une part les villes seules, d'autre part les villes avec groupement. Sur la période considérée, le produit a évolué plus vite à Besançon que pour la strate, + 22 % à Besançon, + 19 % pour la strate. On peut faire la même observation pour le groupement puisque pour le groupement de Besançon, c'est + 24,5 %, pour la moyenne du panel + 23 %.

La seconde diapositive présente la richesse fiscale potentielle. Ce sont les bases de la Ville de Besançon, multipliées par les taux moyens de la strate. On s'aperçoit, dans la mesure où l'évolution pour Besançon se situe à + 18,8 % et pour la strate à + 19,1 %, donc sensiblement équivalente, que l'écart s'est maintenu. Donc, cela veut dire que les bases bisontines ont évolué à peu près dans les mêmes proportions que les bases du panel.

La troisième diapositive concerne la pression fiscale pour les 4 taxes. Normalement, le rapport produit fiscal sur richesse fiscale potentielle doit être égal à 1. Pour cela, il faut lever un produit qui soit égal aux bases multipliées par les taux moyens. On peut voir que la pression fiscale est légèrement supérieure à Besançon que pour la strate. Elle a un peu évolué sur la période puisqu'elle est passée par 0,3, 0,2 et est actuellement à 0,6. S'agissant du groupement, la fourchette se resserre : 1,01 contre 1 pour la strate.

La quatrième diapositive indique la part de chaque taxe dans le produit des 4 impôts locaux. On observe que la taxe professionnelle à Besançon est plus faible que pour la moyenne du panel, 40 à Besançon, 45 pour la strate, pour le foncier bâti ça s'équilibre, 29,30 et pour la taxe d'habitation, c'est en rapport inverse, Besançon : 31 % et la strate 25 %.

La cinquième diapositive, c'est des nuages de points qui permettent de situer Besançon par rapport à ce panel de 14 villes, en matière de taxe d'habitation. On s'aperçoit et on le sait bien, qu'à Besançon les bases de taxe d'habitation sont supérieures à celles de la strate, les taux sont légèrement supérieurs : 9 villes ont des bases de taxe d'habitation inférieures à Besançon, 2 équivalentes et 3 supérieures.

Les dernières diapositives concernent l'une le foncier bâti où Besançon se situe au niveau de la moyenne du panel, l'autre la taxe professionnelle où les taux à Besançon et pour la strate sont sensiblement équivalents. En revanche, on a bien la preuve que les bases bisontines de taxe professionnelle sont inférieures à la moyenne du panel.

C'était la présentation fiscale. On va maintenant regarder le deuxième volet de l'analyse qui porte sur la gestion. La première diapositive concerne les dépenses d'investissement en francs par habitant. C'est intéressant parce que c'est une question qui nous est systématiquement posée lors des débats d'orientation, de budget, etc. Besançon est légèrement supérieure à la moyenne du panel, 5 villes font mieux et 9 villes moins bien.

La diapositive suivante nous montre l'évolution de l'épargne en francs par habitant. Pour l'épargne de gestion (recettes courantes de fonctionnement moins dépenses de gestion), on s'aperçoit que la courbe bisontine est nettement plus rapide et plus favorable que celle du panel. Au centre, vous avez l'épargne brute, c'est-à-dire l'épargne de gestion dont on vient de parler, moins les intérêts de la dette. Là aussi on s'aperçoit qu'à Besançon cette courbe d'épargne brute croît beaucoup plus rapidement que pour le panel des 14 villes. En bas, c'est l'épargne disponible (épargne brute moins remboursement du capital de la dette) et là encore à Besançon cette épargne croît de manière beaucoup plus favorable, beaucoup plus rapide que pour le panel.

La troisième diapositive traite de l'évolution des dépenses de gestion. On s'aperçoit que par rapport à la base 100 en 1994, Besançon se situe en 1997 entre 105 et 106. Le panel, à partir de la même base 100 en 1994, se situe à 108 en 1997, ce qui signifie mais on le savait déjà, que les dépenses de gestion à Besançon sont parfaitement maîtrisées.

La quatrième diapositive concerne l'évolution des frais de personnel. Sur la base 100 en 1994, Besançon passe de 100 à 102, le panel de 100 à 112, ça veut dire que Besançon maîtrise parfaitement bien et, permettez-moi de le dire, mieux que d'autres, l'évolution des dépenses de personnel. Une question que l'on pourrait poser : le District, les pompiers, etc. Je rappelle que c'était en 1994, donc cela n'intervient plus dans l'évolution de cette courbe.

Sur la diapositive suivante, vous avez l'évolution des intérêts de la dette en francs par habitant. Besançon passe d'une base 600 en 1994 à 300 en 1997, le panel de 600 à 450, ce qui signifie que les intérêts de la dette diminuent plus rapidement à Besançon qu'ailleurs.

La dernière diapositive nous montre la capacité de désendettement entre 1994 et 1997, c'est-à-dire le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait pour rembourser. On s'aperçoit que Besançon est passée d'un peu plus de 7 ans en 1994 à 5 ans en 1997, le panel de 9 ans à 6 ans.

Quelques mots de commentaires par rapport aux diapositives que l'on vient de voir.

D'abord je vous rappellerai une chose que j'ai toujours dite depuis que je présente le budget, c'est qu'une gestion se juge dans la durée. Là nous avons une période de 4 ans qui permet effectivement de porter un jugement sur la gestion. Qu'est-ce qu'on observe ? On observe que sur cette période 1994-1998, Besançon maîtrise parfaitement l'évolution de ses dépenses de fonctionnement -et je dirais mieux que les autres- Besançon se désendette, tout récemment le niveau d'endettement en francs par habitant est passé de 7 163 F au 1^{er} janvier 1998 à 6 813 F au 1^{er} janvier 1999 et malgré ou à cause de ce désendettement, il convient de noter que le niveau de dépenses de Besançon est supérieur à celui du panel. Au-delà de ce constat, que peut-on dire ? C'est que grâce à cette gestion, Besançon dispose d'un niveau d'épargne disponible tout à fait intéressant, qui lui permet, et c'est ça l'intérêt, de couvrir une part importante des dépenses d'équipement par autofinancement. Cette année, tous budgets confondus, au niveau du budget général, sur près de 220 MF de dépenses d'équipement, travaux, acquisitions, etc., 40 % sont couverts par autofinancement, soit 86 MF. Cette situation permet aussi de maintenir, sans augmenter la fiscalité, sans recourir de manière irresponsable à l'emprunt, le niveau, la qualité des services rendus à la population. Cela méritait d'être dit et rappelé en guise d'introduction.

J'en viens maintenant à la présentation proprement dite du budget 1999. Ce budget, par rapport à l'an dernier, présente deux nouveautés. Première nouveauté : le Maire y a fait allusion, il s'inscrit dans la perspective du passage à l'euro. Vous avez pu voir que les grandes masses du budget sont présentées en francs et en euros et il y a même une annexe, à la fin, qui donne les principales balances en francs et en euros. Cette présentation complète un certain nombre d'actions initiées déjà par la Ville de Besançon, notamment le double affichage des tarifs municipaux, l'acceptation de paiement par carte ou par chèque en euros et un certain nombre d'actions qui seront conduites avec des partenariats, l'Education Nationale, etc. en direction des populations encore une fois pour préparer ce passage, ce changement de monnaie. Première nouveauté donc, l'euro.

La deuxième nouveauté, c'est la mise en place d'un budget annexe Déchets, qui représente 94 MF. Il s'agit d'établir un lien entre le service rendu et le coût du service. Ce budget permettra de mieux identifier les dépenses du service et donc apportera une meilleure lisibilité de la collecte, des coûts et du traitement. Enfin, je dirai, le Maire y a fait allusion également, que le budget est un document de présentation générale de 66 pages, 37 annexes et je voudrais à mon tour remercier les services pour la qualité de cette présentation et le travail important réalisé.

Je présenterai tout d'abord nos principales recettes, leur évolution, cela est incontournable. Chacun comprendra qu'il est difficile de présenter un budget sans un minimum de chiffres. S'agissant de nos dépenses, et pour éviter une litanie de chiffres et de pourcentages, je déclinerais nos dépenses, c'est-à-dire au fond, nos actions et nos priorités, autour de trois mots clés qui caractérisent le budget 1999. Ces trois mots clés sont : la rigueur, parce qu'elle est toujours nécessaire, la fidélité aux engagements pris en 1995 dans le cadre du projet présenté au Bisontins, troisième mot clé : le dynamisme, un dynamisme au service d'une ambition pour Besançon.

Nos recettes se répartissent en six grandes catégories : les recettes fiscales, les emprunts, les dotations de l'Etat, participations et subventions, nos propres produits et la reprise sur excédent. La reprise sur excédent, comme l'an dernier, sera au niveau de 15 MF. Les recettes globales du budget primitif s'élèvent à 1 154 000 000 F, 175 millions d'euros et je ne parlerai plus d'euros. Ça représente une augmentation de 4,2 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation se décline à deux niveaux : au niveau des investissements bien sûr et au niveau des recettes de fonctionnement.

Les recettes d'investissement augmentent de 10 MF, c'est dû pour l'essentiel à l'emprunt, qui passe de 81 à 85 MF, je parle toujours du budget principal, fonds de compensation de la TVA qui passe de 20 à 22 MF et différentes autres ressources, amendes de police, etc. qui augmentent.

Les recettes de fonctionnement, elles, hors déchets, passent de 952 à 988 MF, c'est-à-dire + 3,8 %. Je ne vais pas donner toute la liste de ces recettes, je mettrai l'accent sur celles qui me paraissent les plus importantes à signaler. S'agissant des participations de l'Etat, j'y avais fait allusion lors de la présentation des orientations budgétaires, la DGF augmente de 1,6 % pour se situer à 202 MF. La DSU, ça c'est intéressant, passe de 9,8 MF à 12,7 MF. Les recettes fiscales, hors impôts locaux, augmentent, je citerai notamment les recettes attendues du Casino, le versement-transport qui augmente de 2 MF, les droits de stationnement, etc. Le produit des impôts locaux diminue légèrement, 457 MF cette année, c'était 458 MF l'an dernier. Pourquoi ? C'est une conséquence directe d'une mesure introduite par la loi de finances 1999 qui a modifié l'assiette de base taxable de taxe professionnelle puisque vous savez qu'une part des salaires n'est plus prise en compte. C'est ainsi par exemple que le produit de taxe professionnelle qui se situait à 184 MF l'an dernier est à 174 MF cette année ; ce produit représente 38 % du produit global des impôts locaux. Je précise que cette baisse qui résulte d'une modification de l'assiette est compensée par l'Etat dont les compensations passent de 51 à 62 MF.

S'agissant de nos bases, les bases de taxe d'habitation progressent de + 2,2 %, celles du foncier bâti de + 2,5 %, taxe professionnelle : alors là, deux chiffres, selon que l'on tient compte de la réforme ou non, de manière à faire des comparaisons qui tiennent. Si l'on ne tient pas compte de la modification de la loi de finances, les taxes professionnelles progressent de + 1,5 %, si on en tient compte, c'est-à-dire avec modification de l'assiette, elles diminuent de - 6,7 %.

S'agissant des taux, l'engagement pris par la Municipalité de limiter l'augmentation des taux municipaux à 1 % est tenu, les taux municipaux progresseront de 1 % cette année par rapport à l'an dernier. Notre taux de taxe d'habitation passera de 18,64 à 18,83 %. On se situe dans le tiers supérieur du panel dont la moyenne est 16,57.

S'agissant du foncier bâti, il passe de 20,16 à 20,36 ; on est légèrement en-dessous de la moyenne du panel qui est 20,38. S'agissant de la taxe professionnelle ville seulement, elle passe de 14,90 à 15,05, soit légèrement en-dessous de la moyenne du panel qui est de 15,35. C'est intéressant de le noter.

J'ai dit que nos recettes augmentent, je me dois aussi de dire que nos charges augmentent. J'en citerai quelques-unes. Aujourd'hui je crois commencent les opérations de recensement, c'est 1 700 000 F auxquels il faut ajouter les frais de location de locaux. L'Etat prend à sa charge 700 000 F, il reste donc à la charge de la Ville 1 MF, c'est une charge supplémentaire au titre de l'année 1999, nous n'y pouvons rien. Au titre des charges qui pèsent sur le budget 1999 et que nous n'avions pas l'an dernier, l'indemnité de 6 MF à verser à GTM suite à la résiliation du contrat.

La Ville prend à son compte une part de l'annuité de l'emprunt contracté par le Syndicat de Micropolis pour les différents travaux, c'est 4 MF qui pèsent sur le budget municipal. Dans les nouveaux contrats de service public, la CTB représente 3,5 MF qui comprennent le passage aux 35 heures pour à peu près 1 MF, ce qui est très important à noter dans le contexte actuel, puisque cela a permis la création de 48 emplois au niveau de la CTB ; citons également le contrat de service public de la gestion du parking des Remparts. Il y a aussi d'autres charges que je pourrai éventuellement justifier s'il y a des questions.

L'ensemble de ces charges nouvelles représente un certain nombre de millions. Nous y faisons face sans recourir à la fiscalité au-delà de l'engagement que nous avons pris, sans diminuer la qualité des services rendus à la population et sans augmenter l'emprunt de manière irresponsable. C'était le point essentiel sur lequel je voulais insister.

Nos dépenses, c'est-à-dire nos actions, nos priorités. Rappelez-vous, trois mots clés : la rigueur, la fidélité aux engagements et le dynamisme au service d'une ambition.

La rigueur : peut-on maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ? Peut-on se désendetter ? Peut-on dégager un niveau relativement élevé d'épargne disponible sans faire preuve de rigueur ? Certainement pas. La rigueur n'est pas une fin en soi mais la condition nécessaire pour obtenir ces résultats. J'ajoute qu'elle permet d'inscrire notre action, qu'elle soit sociale, sportive, culturelle, politique de la ville ou autre dans la durée. La rigueur c'est aussi le refus de la facilité qui consiste ou qui

aurait consisté à augmenter la pression fiscale, nous avons vu que ce n'est pas le cas, facilité qui aurait consisté à recourir à l'emprunt au-delà du raisonnable, j'ai dit que ce n'était pas le cas. C'est parce que nous avons fait le choix de la rigueur depuis quelques années que nous sommes en situation de pouvoir couvrir une part importante de nos dépenses d'équipement par de l'autofinancement.

Certes, toutes les collectivités font ou essaient de faire la même chose. D'ailleurs un rapport sur l'état des lieux des finances locales présenté devant l'Observatoire des Finances Locales à la fin de l'année dernière, conforte tout à fait cette observation. Permettez-moi de constater que s'agissant de la maîtrise des dépenses, du désendettement, Besançon fait un peu mieux que beaucoup d'autres.

Deuxième mot clé : la fidélité aux engagements pris. Ces engagements pris, c'est notre projet de 1995, rappelez-vous deux volets : la vie quotidienne et la capitale régionale. La vie quotidienne c'est l'école, la crèche, les espaces verts, les équipements municipaux de proximité, les transports en commun, l'éclairage public, etc. Un effort important est fait cette année pour répondre à cette exigence, effort qui se concrétise à travers le niveau fixé pour les tranches annuelles : 57 MF. Cela permet de faire des travaux dans les écoles, 5,5 MF sont inscrits cette année contre 4 MF l'année dernière. Cela permet un effort considérable dans le domaine des transports en commun puisque la Ville s'est engagée sur un programme de 14 MF annuels pour renouveler les bus par d'autres moins polluants.

La vie quotidienne, je l'ai dit, c'est aussi la sécurité dans la rue, la voirie, etc. 10 MF sont consacrés dans le budget 1999 à cette question. Les espaces verts : 1 MF pour l'entretien, c'était 700 000 F l'an dernier, etc.

Les équipements de quartier, c'est la poursuite dans le prolongement des opérations de DSQ à Palente-Orchamps et à Planoise Ile de France notamment sur les extérieurs, 3 500 000 F seront consacrés à cette opération. Notre engagement pris de mettre en place des points publics dans les quartiers sera tenu cette année, les crédits sont au budget, un premier point public sera mis en place aux Clairs-Soleils.

Engagement pris et tenu concernant les emplois jeunes. La Ville s'était engagée sur la création, le recrutement de 50 emplois jeunes, ils sont là. Engagement pris et tenu concernant la politique sociale, les interventions sociales, 114 MF sont inscrits au budget dont 85 MF de subvention au Centre Communal d'Action Sociale. Voilà, mais je pourrais encore continuer, pour les points essentiels de la vie quotidienne.

La dimension de capitale régionale : il s'agit de doter notre capitale régionale des équipements dont elle a besoin. Je rappelle CHORUS place du Marché : 16 MF, Musée du Temps : 6 MF, la Citadelle l'insectarium poursuite du programme de zoo : 4 MF, le plan Lumière illumination de nos bâtiments municipaux : 1,2 MF sont inscrits au budget, le parc des expositions, la salle multifonctionnelle, etc. La dimension de capitale régionale est parfaitement prise en compte dans ce budget 1999.

Troisième mot clé : le dynamisme au service d'une ambition. Dynamisme d'abord pour soutenir l'activité économique et l'emploi. Nous allons parler tout à l'heure d'un plan de relance économique. Tous budgets confondus, ce sont 220 MF de travaux, d'équipements, d'achats, etc. qui par la Ville en tant que donneur d'ordre vont être injectés dans le secteur économique en direction du monde de l'entreprise, donc au service de l'activité économique et donc au service de l'emploi.

Aujourd'hui, les grands chantiers sont la place du Marché, le Musée du Temps, l'extension du parking du Marché, la City, l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères, le Parc Scientifique et Industriel, la Citadelle, le collecteur Nord-Ouest, demain mais un demain tout proche c'est l'Ilot Pasteur, le secteur des Prés de Vaux, le Pôle Santé autour de l'Hôpital Jean Minjot, différentes ZAC. Je vous renvoie au débat sur l'urbanisme que nous avons eu il n'y a pas si longtemps, c'était en janvier, où on a pu mesurer l'ensemble des chantiers qui sont soit en cours de réalisation, soit en préparation à l'échelle de la Ville de Besançon.

Sauf à nier l'évidence, Besançon est une ville qui bouge, investit et prépare l'avenir.

En conclusion, je dirais que fidèle aux engagements de 1995, le budget 1999 concilie parfaitement la rigueur et le dynamisme. Je suis de ceux qui pensent d'ailleurs que c'est parfaitement conciliable. La rigueur, j'ai insisté, c'est la maîtrise des dépenses, c'est le recours modéré à la fiscalité et à l'emprunt, le dynamisme concrétisé par la préparation, la conduite de grands chantiers ambitieux parce qu'ils préparent l'avenir de notre capitale régionale. Ce budget donne à Besançon les moyens de relever les grands défis qui se posent aujourd'hui à toutes les collectivités. Je n'en citerai que deux : le défi de l'activité économique et de l'emploi, on en reparlera tout à l'heure à travers le plan de relance économique mais aussi le défi de l'environnement à travers la mise aux normes de l'usine d'incinération, l'achat de bus non polluants, les différents chantiers dans le cadre des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, etc. Voilà le bon budget qui vous est proposé, je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Nous pouvons passer désormais aux questions que vous vous posez et que vous allez poser notamment au Premier Adjoint mais aussi aux autres Adjoints.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons déjà entamé lors de la session consacrée au débat des orientations budgétaires le vif du sujet et je voudrais faire deux ou trois remarques liminaires sur la présentation même du budget. Ce budget est présenté de façon très détaillée, très analytique et il faut en féliciter les services. Nous avons un ensemble de données mais il me semble qu'il manque par contre un esprit de synthèse politique dans la présentation. Je fais la différence entre les documents préparés par les services et le souffle politique d'un budget. On a du mal à trouver des lignes directrices dans la présentation générale du budget et M. VUILLEMIN s'est livré à un exercice de vocabulaire avec un triptyque. J'en aurai un autre, le premier mot qu'il a utilisé, je le reprendrai : rigueur, apparente. Deuxième terme que j'utiliserai c'est décalage de la réalité du budget par rapport aux orientations que vous aviez définies et troisièmement attentisme par rapport à des décisions de l'Etat notamment et éventuellement par rapport aux concours d'autres collectivités.

Sur l'aspect synthétique, sur la lisibilité, c'est vrai que le budget c'est très technique mais c'est aussi politique ; or depuis 1995 il y a des données intéressantes qui sont apparues pour la présentation d'un budget dans son évolution, dans sa durée, c'est l'apparition du District et donc rappeler les transferts qui ont eu lieu de la charge de la Ville vers le District, les transferts de compétences bien sûr mais également des transferts de nature financière, c'est-à-dire la montée d'une fiscalité du District liée à la cession par la Ville d'un certain nombre d'activités qui aurait donc dû se traduire par une certaine détente sur les impositions liées à la Ville.

Le deuxième changement important qui a eu lieu au cours de ces dernières années et encore tout récemment, c'est le développement des budgets annexes qui est naturellement une nécessité pour une plus grande transparence, avec l'apparition récente du budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 1999 et puis pour l'an 2000 le budget annexe des transports. Aussi, on aurait aimé avoir depuis 1995 une sorte de tableau, vous me direz l'opposition peut le faire naturellement, mais il me semble que cela aurait été un bel acte pédagogique que de montrer les évolutions de façon synthétique entre le budget total de la Ville de Besançon, les budgets liés à des transferts de compétences au District et les budgets annexes, tout cela permettant d'avoir une évolution effectivement très cohérente, très transparente, des budgets et de la fiscalité.

En ce qui concerne les priorités 1999, il faut tout de même rappeler le décalage d'exécution par rapport aux prévisions pour les grands chantiers. On a déjà suffisamment évoqué la City pour ne pas y revenir sinon encore pour le souligner. En ce qui concerne la place du Marché, ne va-t-on pas vers la nécessité d'une nouvelle négociation avec les instances européennes pour poser le problème du calendrier, c'est ce que j'ai cru sentir à travers le dernier bulletin de CHORUS. Dans les priorités, vous indiquez des priorités dans l'économie en soulignant que 220 MF y seront injectés. Il me semble qu'il ne faut pas confondre ces 220 MF à injecter dans l'économie avec la politique d'action de développement économique qui, elle, se monte sur le budget, on le voit en annexe 6, à 28 MF. Qu'y a-t-il très exactement dans ces 220 MF ? A ce moment-là effectivement si vous mettez le chapeau action économique pour 220 MF, vous déclinez quels sont vos totaux, comment vous opérez et c'est autant qu'il faut réduire pour d'autres types d'action, ou alors on arrive à un budget de 1 400 MF, 1 600 MF ou 1 800 MF. C'est une question de nomenclature.

M. LE MAIRE : Je m'excuse de vous couper un tout petit instant. On a dit que les 220 MF servaient à l'économie locale parce que ce sont des équipements, etc. C'est deux types d'actions, en matière économique, différentes.

M. DUVERGET : J'ai bien lu 220 MF injectés dans l'économie mais je dis qu'il ne faut pas que les Bisontins fassent un contresens, il ne s'agit pas d'action économique. L'action économique c'est-à-dire la partie volontariste pour l'économie n'est pas de 220 MF. On pourrait prendre le même exemple pour la Région et dire que construire des lycées c'est de l'action économique. Mais il y a un budget action économique qui n'a rien à voir avec les constructions des lycées.

Quelles sont aussi à travers les priorités, les relations entre l'architecture générale du budget et un quelconque financement du plan de redéploiement économique de la capitale régionale ? On y viendra tout à l'heure. Vous nous avez présenté un dossier complémentaire que nous avons d'ailleurs reçu fort tard, certains vendredi, d'autres samedi mais nous y reviendrons. Il n'y a rien aujourd'hui, et c'est là où je dis qu'il y a véritablement un décalage et un attentisme, dans la présentation du budget 1999 qui traduise la participation de la Ville à quelque chose de nouveau dans le cadre du plan de redéploiement économique de la capitale régionale, c'est-à-dire que la Ville semble attendre que les choses arrivent de l'extérieur. Et je ferai une proposition tout à l'heure, en conclusion, pour essayer de faire en sorte que la Ville réponde effectivement à des sollicitations de l'Etat ou d'autres collectivités.

Le budget général est en hausse de 44 MF, à la fois une hausse de l'imposition qui nous paraît, et d'autres membres de l'inter-groupe interviendront là-dessus, trop élevée mais surtout dans des conditions qui sont aujourd'hui favorables sur le plan des rentrées fiscales. Les bases permettent d'abonder les taux de façon importante et notamment ce que vous avez présenté, c'est-à-dire la taxe professionnelle. La compensation aujourd'hui est totale c'est-à-dire que la diminution de la taxe professionnelle sur la partie salaire est entièrement compensée. Le problème c'est que très probablement l'année prochaine on n'aura pas du tout cette rentrée-là, on aura un nouveau système et d'après les informations que j'ai pu avoir des services techniques et notamment ceux de la Région parce que toutes les collectivités se préparent à cette échéance, il est probable que l'année prochaine le système de progression de la compensation ne sera pas, en terme de pourcentage, très élevé. On le pressent déjà, d'après les informations que nous avons, de l'ordre de 1 %, donc il faut se préparer dans ce domaine-là à des rentrées fiscales futures qui ne seront pas énormes, cela veut dire qu'il va falloir se préparer à des économies ou qu'il aurait fallu s'y préparer plus tôt.

Augmentation du recours à l'emprunt, là aussi il faut regrouper budget principal et budgets annexes puisque le recours à l'emprunt va servir en augmentation essentiellement à l'usine d'incinération. C'est ce que j'appelle un recours à l'emprunt subi, c'est-à-dire qu'on n'a pas le choix. Je préférerais qu'on ait dans un budget quand c'est possible ce qu'on appelle un emprunt d'initiative, je vais y revenir.

M. LE MAIRE : C'est une initiative l'usine d'incinération.

M. DUVERGET : C'est une initiative subie, Monsieur le Maire, vous le savez bien puisque de toute façon c'est une question de réglementation européenne, c'est-à-dire que là nous avons le dos au mur. Je ne vous en fais pas le reproche mais nous avons financièrement collectivement le dos au mur, c'est la réalité, donc c'est bien un emprunt subi pour répondre à une attente législative dans le cadre européen.

Le taux de la dette globale, vous l'avez souligné, diminue. On est actuellement dans une phase de taux de prêt qui est très basse et dans de nombreuses collectivités l'interrogation se fait de savoir si ce n'est pas effectivement le moment d'emprunter pour un certain nombre d'actions. Si les rentrées fiscales notamment au titre de la compensation de la taxe professionnelle diminuent l'année prochaine, comme on est dans une situation de creux sur le plan des taux d'emprunt, c'est peut-être effectivement le moment, l'opportunité à saisir d'augmenter l'emprunt.

Sur le budget principal, j'observe que les dépenses de personnel progressent peu, c'est-à-dire qu'elles sont relativement stabilisées et c'est une bonne chose mais vous avez intégré bien sûr les 44 emplois jeunes et là aussi à terme les avantages financiers liés à la situation transitoire de ces emplois jeunes tomberont. Et à terme, c'est-à-dire dans 4 ans, cela fait une masse financière importante qu'il faudra évidemment trouver. Donc, il est nécessaire d'anticiper.

Dans les recettes, j'aurais aimé avoir un point d'information parce que j'avais lu dans le bulletin d'un de vos partis frères, le MDC que M. COLLY venait d'obtenir une subvention exceptionnelle de 500 000 F pour contribuer au financement de la salle multifonctionnelle réalisée dans le cadre de l'opération de restructuration du Parc des Expositions et des Congrès. Je ne sais pas qui a obtenu ces 500 000 F...

M. LE MAIRE : Cela vous gêne ?

M. DUVERGET : Cela avait été évoqué, Monsieur le Maire, précédemment au Conseil Municipal mais j'avoue que je n'ai pas retrouvé dans les recettes prévues ces 500 000 F sur le budget 1999. Est-ce qu'il s'agit d'un effet d'annonce ? Je ne sais pas.

Dans les dépenses également on annonce prudemment une somme de 900 000 F pour le Plan de Déplacements Urbains. Là aussi, c'est une somme qui paraît calibrée pour l'année 1999 mais que va-t-on faire avec cela ? Ce n'est pas précisé. Et que fera-t-on en 1999 et en 2000 sur cette opération qui doit sans doute être très coûteuse ? Rien n'est chiffré pour l'avenir.

Des imprécisions aussi sur la politique de la ville, la lisibilité n'est pas évidente d'une année sur l'autre. Qu'est-ce qui dans le budget principal se rapproche de la politique de la ville ? Dans le bilan de l'action municipale, vous faites effectivement état de la politique de la ville et des actions qui ont été menées mais il n'apparaît aucun chiffre. Qu'en est-il à travers cette politique du contrat de ville ? Il est prolongé en 1999, où en est-on sur le plan du chiffrage ? Nous avons là une imprécision très importante. Je voulais noter également dans la politique de la ville un certain scepticisme puisqu'il semble que le Relais Jeunesse de Planoise n'ait pas le succès escompté ; pour quelles raisons ?

Une question concernant la taxe d'habitation : on note l'augmentation du nombre d'assujettis qui est de 679. Peut-on faire une distinction entre ce qui est lié à l'évolution du nombre d'habitants, c'est-à-dire de gens qui habitent en plus ou en moins à Besançon et ce qui est lié à la modification des barèmes d'exonération de la taxe d'habitation puisque ces barèmes normalement sont entrés en vigueur depuis un certain nombre de mois. C'est une question pour laquelle je ne demande évidemment pas une réponse immédiate mais j'aimerais savoir si l'étude a été faite.

J'en viens à une proposition destinée à véritablement montrer que la Ville n'est pas seulement en attente d'un plan de redéploiement économique de la part de l'Etat mais bel et bien partie prenante et pas seulement dans la réflexion. Je propose donc de réaliser un emprunt complémentaire de 20 MF qui, dans les taux actuels, nous coûterait sur 10 ans à peu près 26 MF. Il serait réservé à deux domaines : l'implantation d'entreprises et l'accompagnement des projets de développement des entreprises déjà en place, bien sûr dans le respect des textes législatifs et également dans le respect du droit communautaire. Il me semble que par rapport à ces politiques-là, il faut véritablement montrer une volonté supplémentaire dans le domaine je dis bien de l'action économique directe, c'est-à-dire cette action pour laquelle pour l'instant on se situe à 28 MF, en très légère augmentation d'une année sur l'autre. Je crois qu'il faut véritablement donner une volonté significative, montrer cette volonté de la Ville de Besançon de ne pas être seulement en accompagnement d'idées avec ce qui est attendu de la part de l'Etat mais être en phase financière et démontrer que ce sont aussi les Bisontins qui, dans l'avenir, font le pari du développement.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DUVERGET en m'excusant de vous avoir interrompu mais c'est vrai que l'opposition est là pour s'opposer, pour proposer. Pour votre proposition, je vous renvoie très vite au document qui vous a été envoyé jeudi dernier, que vous avez reçu, que certains ont sur leur bureau et où il y a beaucoup de propositions parmi lesquelles vous retrouverez celle que vous venez de faire. Pour l'instant, Monsieur GRAPPIN, il ne peut pas y avoir de chiffres puisque nous sommes dans une phase de propositions que nous ferons d'ailleurs avec le Préfet.

C'est vous qui parlez d'économie, ce n'est pas un document budgétaire, c'est un document d'information du Conseil Municipal sur les propositions que nous allons faire, service économique et Municipalité, dans un livre blanc qui sera préparé et réalisé par le Préfet. Nous avons donc voulu abonder les propositions faites par l'Etat dans un sens très constructif, très positif. Ce document sera suivi par des

fiches pour chacune des actions qui nous paraissent intéressantes, des chiffres qui seront fixés quant aux objectifs, au financement et au coût. Mais cela n'est pas dans le budget. On vous a donné ce document parce que nous y travaillons, Monsieur DUVERGET, beaucoup et très vite depuis plus d'un mois car il faut que tout soit prêt pour le CIADT de juin.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, n'ayez crainte, je ne vous proposerai pas d'emprunter davantage. Votre projet de budget 1999 illustre de façon presque caricaturale une conception très répandue chez les gouvernants tant à l'échelon local que national. La gestion des finances publiques consiste avant tout à faire enfler le budget un peu plus tous les ans, ainsi recettes et dépenses doivent globalement être en hausse d'une année sur l'autre. C'est à cela semble-t-il que l'on reconnaît un bon gestionnaire. Pour vous, un bon budget est un budget en augmentation. Le budget général gonfle donc cette année de 3,2 %, + 44 MF. Dans un contexte économique difficile et alors même que la gestion des deniers publics par les exécutifs des collectivités locales devraient concourir à une certaine maîtrise des dépenses, nous assistons au contraire. La règle à suivre semble être la suivante : l'argent du contribuable doit être dépensé à tout prix et l'on constate alors un phénomène très curieux. Ce même contribuable qui perçoit tous les mois un salaire ajuste ses dépenses sur ce qu'il gagne. De son côté, la collectivité locale fonctionne tout autrement : l'exécutif définit ses projets donc ses dépenses pour l'année et s'occupe parallèlement d'étirer ses recettes. C'est ainsi qu'à Besançon, cette année encore vous augmentez la pression fiscale, + 1 % et vous avez recours de façon très importante à l'emprunt de 86,3 MF en 1998 à 122,9 MF en 1999.

Concernant l'emprunt, on notera que ces 122,9 MF ne couvriront même pas l'annuité de la dette des emprunts contractés antérieurement, 160 MF au budget principal auxquels s'ajoutent 24 MF pour les budgets annexes, soit 184 MF, capital et intérêts compris. En forçant le trait, on pourrait dire que la Ville emprunte pour payer ses dettes et cette politique de recours à l'emprunt est d'autant plus étonnante que lors des orientations budgétaires, M. le Premier Adjoint nous a fait part de sa théorie personnelle : les emprunts d'aujourd'hui seront les impôts de demain mais peut-être se dit-il après avoir trouvé un équilibre au budget 1999 qu'à chaque jour suffit sa peine. Il est vrai que dans un premier temps et avec un bon plan de communication, vous pourrez présenter aux contribuables bisontins cette augmentation des taux de 1 % comme quasi symbolique. Quant à l'emprunt, le contribuable ne fait généralement pas très bien le lien entre son porte-monnaie et l'emprunt contracté par la Ville. Ce qu'il voit en premier lieu, c'est sa feuille d'impôts. La démarche politique est donc plus subtile et beaucoup plus démagogique, le vrai choc sera pour plus tard. Pour le moment le contribuable doit digérer, selon votre propre expression, cette augmentation modeste des taux. En fait, la prudence et la rigueur auraient dû vous entraîner à entamer une décreue des dépenses. Les grands projets qui marquent un mandat, c'est bien mais à condition d'en avoir les moyens, ce qui n'est visiblement pas le cas de notre ville.

Dans l'épais document budgétaire que vous nous avez fourni, on a vraiment du mal à trouver les économies promises aux orientations budgétaires. N'ayant pas fait le choix de la rigueur, vous avez donc choisi l'emprunt pour équilibrer votre budget 1999.

La situation de Besançon n'est guère brillante, on peut aisément la décrire. Il suffit pour cela d'étudier le bilan de l'action municipale en 1998. Il y a certes des services administratifs efficaces, des investissements dans de nombreux équipements sportifs et autres mais en matière d'emploi et d'économie, on colmate les fissures qui sont hélas de plus en plus importantes. On se félicite de la création d'emplois jeunes sponsorisés d'ailleurs par l'Etat et la collectivité, de quelques opérations qui vont déboucher sur quelques emplois pendant que beaucoup d'autres vont dans le même temps disparaître. On visitera les entreprises au moins une fois par an pour voir si tout va bien. Votre bilan économique, vous le résumez vous-même en une page et l'emploi n'occupe pour 1998 qu'une demi page. Concernant la politique de la ville, votre bilan est plus complet, 8 pages. A la lecture de ce document, on perçoit nettement vos choix politiques. Trouver des mesures réelles et efficaces pour réduire le problème du chômage nécessite des efforts accrus et constants. Ce n'est pas de se donner bonne conscience en mettant en place quelques mesurette qui va résoudre le chômage à Besançon. Il est surprenant que les hommes dits de gauche ne se soient jamais battus davantage contre le libre échange si cher aux libéraux et cause première du chômage.

Tous les gouvernements qui se sont succédé nous ont imposé ce libre échangisme sans frein, qui a mis 12 % de notre population active au chômage et au moins autant en état de précarité. Tous ici vous n'avez de cesse de vous émouvoir face aux licenciements qui touchent les Bisontins mais jamais vous ne reconnaissez qu'il s'agit là du fruit de votre politique. Vous continuez de vous féliciter, d'applaudir le gouvernement qui mène au niveau national cette même politique alors qu'à l'échelon local vous vous contentez de poser un cautère sur une jambe de bois. Et vous allez continuer à voter des millions de francs pour essayer de développer l'emploi alors que vos partis refusent de combattre le libre échangisme, cause essentielle de ce chômage. Pour 1999, j'ai lu dans votre document sur le développement de l'emploi que vous alliez prospecter vers les USA, l'Asie et l'Europe. Besançon sera certainement tellement compétitive et attractive qu'elle pourra peut-être faire revenir, entre autres, les usines WEIL qui ont préféré récemment délocaliser. Et peut-être que le groupe KELTON-TIMEX encore implanté à Besançon pourra réembaucher grâce à vous toutes les personnes déjà licenciées par cette même société. Nul doute qu'il vous paraîtra alors beaucoup plus simple de dépenser l'argent des contribuables pour distraire et occuper les jeunes des quartiers dits sensibles. La paix sociale n'a décidément pas de prix et à n'en pas douter, la politique de la ville continuera d'occuper de nombreuses pages dans votre futur bilan 1999. Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, après ces quelques réflexions, votre budget 1999 est loin de nous avoir convaincu.

Mme WEINMAN : Je ne reviendrai pas sur ce commentaire complet et non exhaustif, notamment sur la proposition que vous a faite Jean-Claude DUVERGET et à laquelle je souscris pleinement. Je me contenterai, si vous le voulez bien, de faire quelques commentaires sur ce document. La présentation, c'est vrai, et j'en félicite les services, est absolument complète. Je regrette, comme Jean-Claude, que l'on n'ait pas fait le rapprochement du coût des Bisontins, comme cela a été fait dans le document que vous nous présentez, Monsieur VUILLEMIN, puisque dans les différents graphiques, notamment les moyennes où Besançon apparaissait en petit carré rouge, il y avait dans les 14 villes retenues, vous l'avez signalé vous-même, des villes et districts, quelques centres groupés. Or Besançon reste dans la moyenne, même à côté de ces villes, districts groupés, ce qui n'est pas le cas des documents qui nous sont présentés aujourd'hui. Il y a quelques commentaires sur des budgets, notamment ceux de la communication, on voit quand même qu'il y a une amélioration, c'était souvent le parent pauvre, notamment en matière d'équipement, de ce côté-là cela s'arrange plutôt. J'ai relevé aussi comme Jean-Claude le bilan mitigé fait par M. THIRIET sur les actions développées par le Relais Jeunesse, peut-être qu'on aura plus d'explications sur ce point plus tard et j'ai été, comme tout le monde sans doute ici, choquée par les chiffres avancés dans le bilan de la direction de la solidarité et de l'insertion. Quand on voit notamment que 9 658 personnes ont demandé les cartes santé et tous les chiffres liés finalement à une paupérisation de Besançon, je me félicite que vous fassiez très vite le choix, et d'après ce que j'ai compris, dans l'urgence, de prévoir un plan de redéploiement économique. Cette paupérisation de Besançon, qui est la conséquence directe finalement de la fuite des entreprises, ou malheureusement de leur fermeture, ne pourra à mon avis, être comblée qu'à partir du moment où on arrivera à attirer et à développer, peut-être plus à développer, de plus en plus d'entreprises au niveau local.

Je vous félicite pour les choix que vous faites en matière sociale, parce que c'est vrai que la politique sociale de la Ville de Besançon est tout à son honneur mais dans mon esprit, et je l'ai souvent dit, notamment en Commission Economique, on ne peut pas vouloir résoudre la quadrature du cercle, c'est-à-dire vouloir faire uniquement du social sans vouloir faire de l'économique. Donc dans cet état d'esprit, tout reste encore à faire puisque les lignes budgétaires consacrées à l'économie, comme le disait Jean-Claude, sont encore très très réduites, ce qui est en contradiction directe avec ce que vous annoncez dans le document concernant les opérations secteur par secteur. Je n'ai rien vu, dans les investissements prévus notamment, sur les équipements et les infrastructures du secteur Est. Alors je sais que Besançon a de grands projets mais ce pôle de la ville qui me tient à coeur, vous le savez depuis longtemps, n'est pas plus aidé que les années antérieures. C'est pour le moment les seuls commentaires que je voulais faire.

M. PINARD : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, c'est mon 22^{ème} budget et à chaque budget j'ai toujours entendu parler, mais pas cette fois-ci et pour cause, du désengagement de l'Etat. Si je lis la synthèse, je constate que les dotations de l'Etat progressent de 2,9 %, nettement plus que l'inflation constatée en 1998, + 0,3 %. Elles passent de 217,4 MF à 223,8 MF, cela fait 6,4 MF de plus. Et cette

amélioration n'est pas arbitraire, elle est liée à une volonté politique et elle est liée au résultat d'une politique économique. En 1998, avec une progression de l'activité économique de 3,2 %, notre pays a connu sa croissance la plus forte depuis 10 ans. Je crois quand même qu'il faut le rappeler. La consommation des ménages a progressé de 3,8 %, rythme qu'on n'avait jamais connu depuis 1986. C'est tout simplement parce qu'il y a eu augmentation du pouvoir d'achat, le transfert par exemple l'an dernier, des cotisations d'assurance maladie sur la CSG a représenté un gain de pouvoir d'achat de 1 %, tous les économistes sont d'accord au moins là-dessus. Et nous engrangeons une partie de ces résultats liés à une volonté politique car si les choses avaient été prévisibles, pourquoi diable aurait-il coupé les fleurs en bourgeons, nous laissant ensuite le soin de la récolte ? -ou alors y avait-il sentiment d'une majorité un peu pléthorique, étalée- et conduisant à un des suicides collectifs les plus rares qu'on ait connu dans l'histoire, un peu comme ces troupeaux de baleines, cétacés pachydermiques qui vont s'échouer sur les plages lorsque leur temps est révolu. Mais enfin nous avons un deuxième plus qui me paraît très significatif et qui marque aussi une volonté politique qui commence à se traduire dans des chiffres tangibles. Le Premier Adjoint l'a souligné, je relis, la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine passe de 9,8 MF à 12,8 MF, + 30 % et dans ce département, qui en bénéficie ? Audincourt, Bethoncourt, Grand-Charmont, Montbéliard, Valentigney, Besançon. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin mais j'ai voulu regarder un petit peu comme cela s'était passé. J'ai retrouvé un dossier dans BVV de mai 1991 «Solidarité urbaine : une réforme juste dont Besançon bénéficiera». 12,4 MF Monsieur DUVERGET, ça fait déjà + 40 % de votre emprunt. Et ce n'est pas de l'emprunt, ce sont des sommes sonnantes et réverbérantes. Le même mois, il y avait dans la tribune des groupes, un article signé d'un certain Jacques VUILLEMIN et Claude MAGNIN et il y avait un NB : le RPR a saisi le Conseil Constitutionnel sur la loi relative à la DSU. Je crois que nos amis ont quand même un petit peu la mémoire courte. J'ai ici ce qui a été écrit dans la presse lorsque la DSU a été votée : «le double matraquage fiscal de l'Île de France», parce que oui, on a enlevé à Neuilly pour donner à Sarcelles. Je rappellerai que je ne confonds pas les gens qui se font élire à Neuilly comme SARKOZY et les gens qui se font élire à Sarcelles comme STRAUSS-KAHN. J'entends dire partout que c'est la même politique, non, ce n'est pas la même politique ! 12,4 MF, ce n'est quand même pas rien et j'ai ici un article du Figaro «Paris, première victime de la DSU». Eh bien oui, ils avaient un potentiel fiscal énorme mais pas beaucoup de logements sociaux qu'ils ont envoyés en banlieue. «C'est une politique misérable» s'interroge Jean TIBERI, c'est un article du 19 avril 1991. «Le pouvoir socialiste retrouve les vieux démons idéologiques de 1981 et tente de dresser une fois de plus les Français les uns contre les autres». Il avait même parlé, on le connaissait peu à l'époque car il n'était qu'un modeste premier adjoint à l'échelle parisienne, de hold-up fiscal. Pourquoi ? Parce qu'on prenait aux plus riches pour donner à ceux qui avaient des logements sociaux ! Edito de MARCHETTI dans le Figaro du 21 mars : «La question persiste néanmoins de savoir s'il est bon que des villes bien administrées soient taxées pour soulager et au bout du compte, récompenser les villes mal gérées», comme si le critère des logements sociaux, qui était et qui reste le critère numéro un de création de la DSU était un critère de mauvaise gestion ! Il faut habiter Rond-Point des Champs Elysées pour inventer des choses comme ça ! Je lis encore : «sur les trois premiers contribuables à la DSU, une seule ville socialiste alimentera la dotation. Sur les 35 principaux bénéficiaires, elles sont en revanche 20 à accéder au pactole». Bien sûr, on vote plus à gauche à Lens qu'à Neuilly et à Liévin que dans le XVIe. Ça a toujours été comme ça et ça ne changera pas. Et au Parlement, lors de la discussion de la DSU, le député-maire de Dijon avait accusé le projet d'allumer une guerre sociale entre les cités. M. SANTINI, connu pour ses cigares et son humour, pour une fois avait fait de l'humour noir : «le jacobinisme relève la tête, Robespierre est de retour» et l'inévitable Mme STIRBOIS qui a été stagiaire un temps au Parlement : «les villes de la ceinture rouge remplacent les usines par des immigrés, elles vont toucher de l'argent». Il y a toujours eu une droite honnête dans ce pays, mais la droite est toujours victime du Figaro et compagnie qui la font pencher du côté droitier. GIROD, le sénateur-maire de Caen avait dit : «le problème, c'est que les parlementaires qui sont aussi des élus locaux, disent dans les couloirs que cette réforme est une bonne réforme. Hélas, dans l'hémicycle ils tiennent un autre langage. Je crois qu'il n'est pas possible de continuer à tenir le discours qui assimile les villes pauvres à des villes mal gérées». Voilà ce qu'avait dit le sénateur-maire de Caen. Je crois quand même qu'il est nécessaire de rappeler des choses comme cela, parce que je le dis, je suis en fin de mandat mais je le dis à mes collègues qui prendront la relève, il ne faut pas avoir la mémoire courte.

Je voudrais revenir à trois points sur lesquels on a dit que j'avais beaucoup rabâché mais les choses changent quand même. Je suis souvent intervenu sur la question du contingent d'aide sociale qui sera de 26,5 MF en 1999 contre 28 MF en 1998. Des modifications doivent intervenir dans les modalités de calcul et permettre pour le moins le maintien de notre participation à notre niveau actuel. Les choses étaient devenues tellement injustes, la Ville de Besançon payait la moitié de l'écrêtement du contingent d'aide sociale, c'est-à-dire payait pour celles des communes dont le contingent augmentait de plus de 3 % et, Madame WEINMAN, nous payions pour Montbéliard. Les choses vont changer, attendons d'avoir la notification officielle et on en reparlera. C'est quelque chose de technique, pas médiatique mais essentiel. Plus vous aviez de gens à l'aide sociale, plus vous payiez. Les choses vont quand même changer, il faudra qu'on les explique, qu'on fasse de la pédagogie, mais comme disent les Guignols, moi étant de gauche, il m'arrive de lire Télérama et j'ai vu dans Télérama que si l'extrême droite progressait, c'était en grande partie parce que maintenant il faut s'expliquer en deux minutes. Seuls les simplistes s'expliquent en deux minutes. Et c'est une des raisons du progrès de l'extrême droite, une raison majeure à mes yeux. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous en avons les moyens, il faut qu'on s'explique.

J'intervenais régulièrement aussi sur le dossier des pompiers. Il a été dit tout à l'heure qu'on n'avait pas tenu compte de leur transfert au District. C'est quand même une bonne chose que 150 000 habitants paient pour un service qui leur est rendu, plutôt que les seuls 120 000 Bisontins. Mais à la veille de la loi sur l'intercommunalité, j'attire l'attention des deux députés. Il y a un préalable : il faut que tout le monde paie et pas uniquement les gens du District, car si tout le monde payait correctement, eh bien l'augmentation de l'impôt du District aurait pu être modulée. Mais le District ce n'est pas simplement le transfert ; le tunnel au-dessus de Fontain, le contournement, etc. c'est du nouveau qui est capital pour nous et qui est fondamentalement d'agglomération. Et c'est une des raisons essentielles pour laquelle il y a une montée en charge du District et il aurait fallu beau voir que ce soit payé uniquement par les Bisontins ! C'est quand même quelque chose de structurant qui dépasse d'ailleurs, et de loin, le cadre de l'agglomération.

Simplement, on aurait pu avancer beaucoup plus vite s'il n'y avait pas eu une politique de droite immobiliste qui fasse payer les pompiers uniquement par cet impôt bête et méchant inventé au XVIII^{ème} Siècle qui s'appelle la capitation. Il y avait d'autres moyens d'avoir la solidarité avec le monde rural : on aurait pu payer à la qualité du service rendu car on ne doit pas payer la même chose lorsqu'on appelle les pompiers si on habite à 20 km de la caserne ou si on habite tout près.

Comme l'actualité change et qu'il y a des données nouvelles, il est nécessaire de reprendre certains dossiers sur lesquels je me suis tu ces deux ou trois dernières années.

M. LE MAIRE : On va te laisser 2 minutes !

M. PINARD : Monsieur le Maire je n'abuserai pas, je n'ai pas l'habitude d'abuser (rires). Voyez le FN, prenez Mme STIRBOIS en 30 secondes. On ne peut pas en dire plus. Ils disent que les impôts augmentent de 3,5 %, eux ils ont diminué leur groupe de 50 % (rires) ! Je ne sais d'ailleurs pas s'ils sont «mégrétistes» ou «lepénistes» dans le Doubs.

Le troisième point que je voudrais aborder est celui de l'enseignement supérieur, car les grosses sommes, on n'en parle pas ! Pour cette sous-fonction qui comporte des dépenses afférentes aux écoles d'enseignement supérieur, les dépenses sont prévues à hauteur de 9 MF, les recettes représentent essentiellement les subventions de fonctionnement versées par l'Etat (1 150 000 F), par le Département (500 000 F) et on s'est battu pour cela aussi bien Claude SALOMON que Jean-Louis FOUSSERET et moi-même, ainsi que les droits d'inscription (350 000 F).

J'ai lu il y a 15 jours dans le Monde qu'Epinal menaçait de fermer son école des Beaux-Arts. Le bras de fer engagé depuis l'automne 1998 avec le Ministère de la Culture a été rendu public par le Maire qui n'est plus M. SEGUIN mais qui est RPR aussi. Sur 100 étudiants, seulement 11 sont spinaliens, or les frais de fonctionnement de l'école sont presque entièrement assumés par la commune, cela représente 350 F par foyer fiscal. Les étudiants, les enseignants de l'Ecole des Beaux-Arts ont pu apprécier, peu importe mais le Ministère a obtenu, a dit le Maire, des crédits supplémentaires au bénéfice des écoles

d'art. 12 MF ont été débloqués sous forme de crédits déconcentrés au niveau des DRAC. Ces financements seront attribués selon certains critères en particulier l'investissement et l'intérêt manifesté par les collectivités pour leurs écoles. Il s'agit de conforter celles qui parviennent à s'intégrer dans des réseaux, à trouver de nouveaux partenaires comme les régions, le monde économique. S'agissant de l'intérêt de la collectivité pour son Ecole des Beaux-Arts, je crois qu'on l'a manifesté. Je ne sais pas si on a des nouvelles de cette décision de l'Etat de considérer enfin que l'Ecole des Beaux-Arts c'est quand même une responsabilité qui ne doit pas être du seul fait communal, j'aimerais qu'on nous donne une précision. Reste qu'il est dit qu'il faut trouver de nouveaux partenaires comme les régions. Si on passait à côté de cette manne parce que la Région à Besançon n'intervient pas dans l'Ecole des Beaux-Arts, je trouve que ce serait quand même un peu gros car il lui arrive d'intervenir dans un certain nombre de domaines.

J'ai pris le soin de dépouiller le recueil des actes administratifs du Conseil Régional et j'ai regardé quelles étaient les subventions attribuées et par exemple je vois Ecole de Musique de Dole, fonctionnement du département voix-maîtrise, bénéficiaire Ville de Dole, subvention 150 000 F. Quand je vois les sommes que nous mettons dans le Conservatoire qui, je le rappelle, est National de Région, je me dis pourquoi Dole et pourquoi pas Besançon ? Ce matin, on se faisait «flinguer» dans le journal «que fait la Mairie sur la musique ?». Figurez-vous que pour faire de la musique, il faut déjà faire du solfège et de l'harmonie et que la dépense de la Ville au titre de frais du personnel du Conservatoire, c'est 18 540 000 F. De ceux qui mettent la cerise sur le gâteau, qui n'ont pas de charges de structures comme nous, qui peuvent donner 200 000 F ou 300 000 F à tel ou tel groupe, on parle. C'est comme si à propos d'une construction nouvelle on ne parlait que du 1 % qu'on met sur l'oeuvre d'art. Nous on assure les 99 %, on le fait tous les ans, on n'en parle jamais mais le 1 % supplémentaire que d'autres donnent, alors là on en parle. Je suis intervenu vivement au Musée de la Résistance parce que c'était la même chose. Et là je me pose la question et il se trouve que j'ai lu que le rapporteur de la subvention pour Dole était un Vice-Président, M. Jean-Claude DUVERGET (rires). Monsieur le Président, voyant ce dossier, vous êtes-vous demandé pourquoi Besançon n'était pas éligible ? On m'a dit que c'était une petite fleur que l'on faisait à M. LEHMANN. On pourrait bien vous en faire une ! Il y a 150 000 F à Dole, c'est bien mais à Besançon où l'on dépense 18,5 MF, on pourrait avoir aussi une aide.

Je suis aussi intervenu sur les musées parce qu'on fait quand même un très gros effort, les prévisions de crédits : 22 704 000 F en dépenses, 924 000 F en recettes. Quand je regarde le rapport du Conseil Régional, je m'aperçois que le Musée des Techniques et Cultures Comtoises pour lequel j'ai la plus grande admiration a 800 000 F, nous on a rien. Ce qu'on fait au Museum de la Citadelle n'est pas de la culture scientifique et technique ? Je vous repose une deuxième fois la question : pourquoi deux poids deux mesures, pourquoi s'agissant d'outils culturels à vocation régionale ô combien, certains ont droit à des aides et d'autres pas ? Voilà les remarques que je voulais faire à propos de ce budget qui me paraît être un budget maîtrisé. J'ai oublié d'amener un document, le premier tract électoral distribué aux dernières municipales qui disait qu'au niveau de l'endettement, la Ville était rudement chargée et voilà qu'on voudrait mettre 20 MF de plus sur le baudet (rires) !

M. BONNET : Avec Joseph PINARD, on ne sait jamais s'il débat avec nous ou ailleurs avec d'autres...

M. LE MAIRE : Ne le poussez pas quand même.

M. BONNET : Je partage la perplexité de Jean-Claude DUVERGET comme de Nicole WEINMAN sur la difficulté qu'il y a à aborder ce budget sans tenir compte des éléments de développement économique dont vous nous avez fait part récemment et qui occasionneront un autre débat sans doute. C'est vrai qu'en même temps on ne peut pas trop en tenir compte car ils ne sont pas chiffrés pour l'instant.

Jean-Claude DUVERGET à juste titre a mis l'accent sur la nécessité d'un certain volontarisme sur le plan économique et il y propose une solution, nous verrons votre réponse. Je voudrais pour ma part mettre l'accent sur deux points, un qui concerne le fonctionnement, l'autre l'investissement et j'aurai la prétention de considérer que ce n'est pas tatillon parce que cela me semble être des questions importantes pour la vie de la Ville.

En terme de fonctionnement, j'ai constaté qu'il y avait pour ce qui est des dépenses d'exploitation des services une augmentation de 5,8 % et que dans le passé on avait déjà observé d'autres augmentations. Alors qu'il y a une maîtrise de la charge salariale, il y a ces augmentations en dépenses de fonctionnement. Y a-t-il moyen de savoir ce qu'il en est, a-t-on analysé les causes de cette augmentation, n'y a-t-il pas là une source d'économie ?

Sur le plan de l'investissement, je poserai une question que j'ai déjà posée l'an dernier. J'avais alors eu une réponse de M. le Premier Adjoint, je pense en avoir encore une cette année mais la somme a augmenté. Il s'agit des recettes du Casino grevées d'affectation spéciale dans l'investissement touristique. Ce que nous allons voter ce soir permettrait en effet une augmentation de 9 600 000 F en 1998 à 13 400 000 F en 1999. La M14 est complexe et il y a des éléments sur le plan économique qui apparaissent en fonctionnement qui sont en fait peut-être de l'investissement puisqu'il y a les subventions à la SEM qui visent à l'investissement. Pourrait-on avoir un recensement des investissements en matière touristique comme l'an dernier où vous nous aviez dit qu'il y avait par exemple 3 000 F pour la Citadelle. Je crois que cette année cela doit être du même ordre, que vous aviez évoqué aussi le camping, la Mouillère, ... Qu'en est-il aujourd'hui dans la mesure où il y a quand même 4 MF de plus de recettes attendues ?

M. LE MAIRE : Vous avez été clair et précis aujourd'hui, je vous en remercie.

M. JUSSIAUX : Monsieur le Maire et chers collègues, vous ne serez pas étonnés que j'attache un intérêt plus particulier au budget des transports urbains. Il y a un an, Monsieur le Maire, j'ai choisi de vous rendre le mandat de Conseiller Délégué que vous m'aviez confié pour protester d'une manière qui soit claire et nette contre le désengagement de notre collectivité par rapport à cette politique de transports urbains en matière d'investissement.

Nous avons eu en fait trois types de réponses au fil de l'année. Sur le champ, on m'a dit en substance que je me fâchais pour finalement peut-être pas grand chose. En milieu d'année, on nous a annoncé que dans le nouveau contrat, l'effort d'investissement serait à hauteur de 10 achats de véhicules neufs par an. Puis à l'automne, on nous a proposé de prendre l'option de véhicules à gaz. Je vais revenir successivement sur chacun de ces éléments à la lumière de l'actuelle proposition budgétaire.

S'agissant du changement d'option technologique, je serais quand même tenté de dire que nous sommes peut-être allés un peu vite en besogne si l'on veut bien considérer qu'aujourd'hui les grands constructeurs de voitures légères, je pense à des groupes comme Mercedes ou comme Renault, annoncent la mise en marché dans les toutes premières années du prochain siècle des véhicules particuliers hybrides. Certes on ne peut que regretter que les constructeurs d'autocars et d'autobus traînent les pieds dans cette technologie-là mais je pense qu'on peut continuer raisonnablement à espérer disposer pour les bus de ce type de technologie entre 2000 et 2005. Il me semble peut-être lâcher la proie pour l'ombre en la matière.

S'agissant du nombre de véhicules, l'année 1998 reste définitivement comme une année noire en matière d'investissement transports publics pour notre ville sans débat politique, sans explication et sans justification, j'y reviendrai. La dotation 1999, autant que j'aie encore en mémoire les chiffres basiques coût moyen d'un véhicule, ne me paraît pas pouvoir permettre de tenir l'engagement des 10 véhicules par an, donc je trouve que c'est quand même mauvais signe que dès la première année on soit en retrait sur l'annonce qui avait été faite l'an passé et a fortiori s'il s'agit de véhicules à gaz où il y aura inévitablement un surcoût. Ce qui s'est passé en fait, et ça s'est joué dans l'hiver 1997-1998 mais je crois que c'est important d'y revenir, c'est qu'il y a eu, sans débat politique je le répète une inversion des choix dans la politique municipale. On a redonné la priorité aux voitures particulières au détriment du transport collectif et à nouveau dans le projet de budget 1999. Chacun peut regarder les chiffres, ils sont très clairs, ce qui manque à l'investissement pour le transport urbain c'est au franc près ce que nous mettons dans l'aménagement et l'agrandissement du parking Saint-Paul. Or ce double choix est exactement contraire aux priorités sur lesquelles nous nous sommes engagés devant les Bisontins en 1995 : la priorité aux transports collectifs et la limitation volontaire et délibérée de l'accès des voitures au centre-ville.

M. LE MAIRE : D'où la nécessité de faire un parking Saint-Paul.

M. JUSSIAUX : Non, Monsieur le Maire, car cela amène des voitures au centre-ville, il ne faut quand même pas me prendre pour plus benêt que je ne suis. Je ne suis pas hostile à ce qu'une équipe municipale en cours de mandat renverse les priorités dans tel ou tel domaine, mais l'exigence minimum qu'on peut avoir, Monsieur le Maire, c'est que cela fasse l'objet de discussions claires. Il n'y en a eu aucune, il n'y a aucun compte rendu de Municipalité où un tel débat apparaisse, il n'y a aucun débat qui a été organisé correctement en Conseil Municipal et je trouve cela particulièrement regrettable dans un domaine qui touche directement à la qualité de vie quotidienne de nos concitoyens.

Le choix technologique, j'y reviens un instant pour dire que je ne suis pas sûr qu'on ait mesuré toutes ses retombées éventuelles. Je ne suis pas connaisseur technique du dossier mais ceux qui font des aménagements de maison par exemple savent que quand on installe un chauffage au gaz, on doit tuber intégralement l'intérieur de la cheminée parce que les produits de combustion attaquent fortement la pierre et peuvent en quelques années ruiner la cheminée dans son aspect bâtiment. Je ne veux pas dire que les bus à gaz posent le même type de problème, je prétends qu'en tout cas à ma connaissance, il n'y a pas eu d'étude approfondie dans la longue durée faite dans aucune ville pour la simple raison qu'il y a très peu de villes qui ont des réseaux équipés à grande échelle avec ce type de véhicule. Je pense qu'on doit au moins se poser la question compte tenu de ce qu'est notre patrimoine architectural.

Encore une fois je me focalise peut-être sur un domaine qui est secondaire, c'est celui dont Monsieur le Maire vous m'aviez confié la charge depuis presque 10 ans, donc vous voudrez bien me pardonner d'y être particulièrement attaché. Je crois que j'ai essayé en toute honnêteté de rendre service aux Bisontins et pas seulement à l'équipe municipale et à nouveau ce soir, je dois vous dire de manière directe que je suis en désaccord avec la proposition qui nous est faite et en tout cas je ne peux pas souscrire à l'affirmation faite par Jacques VUILLEMIN qui nous disait dans son propos introductif que le transport public reste une priorité forte dans la politique municipale. Ça n'est plus tout à fait vrai même si ça l'est encore un petit peu. Je pense que l'histoire retiendra, pour s'en étonner sans doute, que cette inversion ou cet abandon de l'effort prioritaire a été choisi au moment où les circonstances politiques les plus favorables se trouvaient réunies, c'est-à-dire un gouvernement qui, au moins sur le plan des principes, est absolument pour ce genre de choix. Et j'avoue que ça reste pour moi quelque chose de tout à fait incompréhensible.

M. DUMONT : Je veux rassurer M. DUVERGET quant au fonctionnement du Relais Jeunesse, lui dire qu'il y a de nombreux jeunes en ce moment qui attendent la tenue d'un prochain Conseil Municipal puisque l'ordre du jour de celui de ce soir était saturé pour qu'on puisse voter leurs bourses. Lui dire aussi que s'il a vu dans sa boîte aux lettres un petit document qui s'appelle «un coup de main pour votre association», c'est un document à destination des associations, qui leur propose de bénéficier des services d'un jeune dans le cadre de chantiers «A tire d'Aile», ça vient aussi du Relais Jeunesse.

Enfin, l'activité sur le Relais Jeunesse c'est aussi le stage Hip Hop évoqué dans l'Est récemment avec plus d'une centaine de jeunes, bref il y a de l'activité, je vous le ferai savoir très bientôt.

Mme DUFAY : Juste un mot sur la politique de la ville et le contrat de ville suite à l'intervention de M. DUVERGET qui dit que les choses ne sont pas lisibles à ce niveau-là et au niveau des engagements financiers, témoin le contrat de ville.

D'abord le contrat de ville ce n'est pas toute la politique de la ville. La politique de la ville c'est l'intervention au quotidien de tous les services sur les quartiers, que ce soit le Centre Communal d'Action Sociale, l'Urbanisme, les Espaces Verts. Pour ce qui est du contrat de ville, on est effectivement dans une année de prolongation, c'est la cinquième année qui fait suite aux quatre premières 1994-1998 et là nos engagements sont les mêmes, ils sont tenus. Nous consacrons aux actions du contrat de ville qui sont de type levier, de type expérimental, entre 9 et 10 MF par an et cette année les choses ne changent pas.

Dernière chose, nous sommes en période de préparation du futur contrat de ville et là je peux vous dire, ça me semble important parce que la politique de la ville c'est une méthode, ce n'est pas que de l'engagement financier, que tous les services de la Ville sont mobilisés pour préparer la future contractualisation et notamment toute la partie urbanisme - logement qui était quelque peu absente du contrat de ville précédent.

Mme BULTOT : Je ne partage pas l'analyse de M. DUVERGET sur l'emprunt concernant l'usine d'incinération. Vous nous dites que la Ville subit plutôt qu'elle ne choisit de faire un emprunt pour ces travaux. Or la Ville aurait pu ne faire subir effectivement que la mise en demeure des services de la Préfecture concernant la mise aux normes des fumées et cela se serait traduit par un investissement d'environ 25 MF HT. Or, la Ville a décidé de moderniser l'usine, c'est-à-dire qu'elle a décidé d'anticiper sur toutes les évolutions futures en matière de traitement des déchets et sur les recommandations du plan départemental des ordures ménagères. La Ville a décidé d'investir 132 MF HT et non pas 25 MF qui était ce qu'il fallait investir pour les fumées. La Ville a donc décidé une transformation importante qui est celle de créer un budget annexe pour identifier et permettre une certaine transparence des coûts. Nous avons politiquement choisi de faire cet investissement, de moderniser l'usine et pas seulement subi.

M. FOUSSERET : Je ne reviendrai pas sur les propos de Joseph PINARD concernant l'augmentation des dotations de l'Etat, DSU et taux, parce qu'il l'a fait avec tellement de talent que je ne lui arriverais pas à la cheville. Je voudrais simplement ajouter que la future prise en compte par l'Etat de la CMU (Couverture Maladie Universelle) va quand même permettre à tous les départements de récupérer 5 % et à la Ville d'économiser 500 000 F. Là encore c'est un exemple concret comme quoi il n'y a pas que désengagement de l'Etat, il y a aussi quelquefois et même souvent des engagements nouveaux de l'Etat.

Un petit mot aussi pour positiver ce qu'a dit notre collègue DUVERGET parce que j'ai trouvé ses propos quand même très négatifs. Concernant entre autres la taxe professionnelle, vous savez c'est une vieille promesse faite par tous les gouvernements de gauche comme de droite d'ailleurs : baisser les charges sur les salaires et spécialement sur la taxe professionnelle. Je ne rappellerai pas d'ailleurs qui a inventé la taxe professionnelle en 1976, c'était le Premier Ministre qui est désormais Président de la République. Tout le monde s'accorde à dire qu'effectivement la taxe professionnelle est un impôt anti-économique puisqu'il est assis sur l'investissement et sur les salaires et qu'il est donc contre-productif. Eh bien oui c'est vrai, le gouvernement de Lionel JOSPIN va baisser les charges sur les salaires puisque nous allons sur 5 ans lisser tout cela et faire en sorte qu'il n'y ait plus de taxe professionnelle sur la part salaires. Je pensais, Monsieur DUVERGET, qu'un tout petit peu d'objectivité vous aurait conduit à le reconnaître parce que c'était effectivement quelque chose que beaucoup voulaient faire depuis fort longtemps et nous l'avons fait. Vous dites que ce ne sera pas compensé les autres années, alors je vous demanderai un tout petit peu de patience, attendez que nous ayons voté la loi de finances 2000 pour dire que ce ne sera pas compensé. Pour l'instant, c'est compensé intégralement en 1999.

Vous donnez beaucoup de conseils Monsieur DUVERGET. Vous avez parlé tout à l'heure d'une subvention de 500 000 F fort bien venue d'ailleurs dans les caisses de la collectivité, je ne dis pas de la Ville, venant du MDC, pardon de l'Etat -c'est un lapsus qui est un peu révélateur bien sûr !- mais c'est quand même effectivement l'Etat. Je voudrais vous dire deux choses, Monsieur DUVERGET, c'est que premièrement les démarches du Maire de Besançon et des deux Députés vont permettre d'apporter encore 3,5 MF pour cette salle multifonctionnelle. Mais, et c'est ma deuxième remarque, surtout ne les cherchez pas dans le budget de la Ville car ils seront dans le budget du Syndicat Mixte.

Concernant les propos de Mme MONTEL, vous savez je me bats et je me battrai toujours contre ceux qui, dans l'opposition, tiennent des propos misérabilistes sur notre ville, donnant de Besançon une image totalement négative parce que je pense que ce n'est pas aux élus comme nous ici d'en rajouter mais au contraire il nous appartient de vendre notre ville et de dire quelles sont ses qualités.

Vous avez parlé tout à l'heure de WEIL qui ne ramènera peut-être malheureusement pas des emplois d'Asie mais vous auriez pu citer un autre exemple, Madame MONTEL, c'est celui de BERG ELECTRONIC devenu FRAMATOM qui a ramené des productions de TAIWAN à Besançon. Il y a quand

même des éléments qu'il faut citer et ne pas toujours dire qu'à Besançon tout va mal. Il y a des difficultés, nous en reparlerons tout à l'heure ; c'est ce qui va motiver le plan que nous exposera Gérard BOICHON, il y a des difficultés mais il y a aussi des jours où on gagne, il faut le dire.

M. LE MAIRE : Tâchez de gagner le plus souvent possible.

M. PINARD : Je voudrais réparer un oubli. Je voulais féliciter l'opposition sur un point mais auparavant je voudrais vous lire l'extrait d'un article d'un grand quotidien où il est question de centre-ville. «C'était un beau café, il a été remplacé par une banque, elle a beau affirmer qu'elle y créera un endroit convivial, personne n'y croit. Cette nostalgie qui a saisi toute une ville autour d'un café charrie des peurs innombrables confusément analysées, peur de tout changement quel qu'il soit, peur de ce centre commercial qui est installé depuis peu au Nord de la ville, terrifie les boutiquiers du coeur de la cité, peur de l'uniformisation des enseignes qui détruit un à un les indépendants au profit des grandes chaînes nationales, peur d'une certaine évolution qui pousse toujours dans le sens du gros, du financier, du désincarné, peur rémanente d'une ville qui n'a jamais pu se débarrasser d'un complexe d'infériorité par rapport à la capitale et qui en rajoute dans l'auto-dérision et le mépris de soi provincial». C'est un reportage d'une page d'Eric ZEMOUR sur Dijon.

Donc, qu'on ne «bisontinise» pas toujours, qu'on ne dise pas «il n'y a que dans cette ville que...» alors que les problèmes se retrouvent partout. Dans le compte rendu ce matin d'une conférence de presse où il est question des problèmes de centre-ville, j'ai lu le titre «Les élus UDF de la ville proposent». Je les félicite parce qu'eux au moins ils ne se sont pas divisés. Partout vous avez maintenant UDF canal historique et Force Démocrate. Partout ça implose, vous avez M. de VILLIERS qui caracole, M. PASQUA qui est en marge, M. BAYROU qui ne suit pas, eh bien à Besançon au moins il reste un groupe UDF où on retrouve à la fois Démocratie Libérale et l'UDF. Ils n'ont pas réussi à s'entendre la semaine dernière, ne serait-ce que sur l'ordre du jour d'une réunion, mais j'espère qu'on va avoir un meeting commun de MM. BAYROU et MADELIN puisque Besançon est une exception en France. Je crois qu'il faut quand même les en féliciter au temps où tout se délite et où c'est la diversification à l'infini.

M. JACQUEMIN : Je vous ferai quelques réflexions brèves, Monsieur le Maire, sur ce budget pour dire d'abord qu'à mon sens il se présente dans un contexte relativement facile car il y a indiscutablement un contexte de recettes qui me paraît intéressant. Vous nous annoncez par exemple 30 % d'augmentation des amendes de police, 42,6 % d'augmentation des taxes sur les jeux, 30 % sur les droits de stationnement, et tout à l'heure Joseph PINARD a parlé également de dotations d'Etat qui se tenaient bien, notamment de la DSU.

Il y a donc là un contexte bonne surprise. Du côté des bases aussi, vous vous attendiez peut-être plus tôt que prévu à un tassement, il y a là une progression des bases qui est une bonne surprise mais ce que je veux dire, ce contexte facile de recettes, c'est tout de même quelque part aussi de l'impôt. Si les dotations viennent de l'Etat, elles viennent aussi à travers l'impôt national et les recettes que j'ai évoquées tout à l'heure sont tout de même bien des ponctions fiscales faites sur les citoyens. Il y a donc un contexte peut-être favorable de recettes mais n'oublions pas que...

Ma deuxième réflexion s'enchaîne avec cela. Vous allez néanmoins nous proposer tout à l'heure une augmentation de la fiscalité de 1 %. Vous me direz, ce n'est que 1 % mais à mon sens c'est 1 % de trop. Depuis plusieurs années, vous n'arrivez pas, même si des efforts je le reconnais sont faits sur la maîtrise de la masse salariale, à maîtriser les crédits de fonctionnement des services. Chaque année vous nous proposez des augmentations très supérieures à l'inflation et c'est ce qui nécessairement entraîne votre recours à la fiscalité, ici entre ces quatre murs et à l'extérieur par le biais du District.

Enregistrer aujourd'hui 5,8 % encore d'augmentation de ces crédits de fonctionnement de services me paraît tout à fait excessif et quand on regarde la conséquence sur plusieurs années, vous arrivez finalement à progresser, en rythme de fiscalité, à un rythme double de celui de l'inflation. Je pense, Monsieur le Maire, que vous ne pourrez pas éternellement tirer sur la ficelle et compte tenu des conditions favorables que vous avez aujourd'hui de recettes, je vous proposerai de ne pas augmenter le taux de la fiscalité de 1 %. Ce n'est pas bien difficile.

M. VUILLEMIN nous a parlé de rigueur. J'observe par exemple dans le budget principal à la ligne dépenses imprévues, l'imprévision n'est tout de même pas une bonne chose, vous passez de 2 345 000 F à 5 MF. Moi je vous propose tout simplement de rester à 2 345 000 F de dépenses imprévues et je vous propose aussi une autre économie sur les dépenses de fonctionnement de 888 MF, soit moins de 0,4 %. Moyennant quoi, Monsieur le Maire, je vous proposerais dans le point sur la progression des taux de ne pas imposer aux Bisontins une augmentation supplémentaire du taux d'imposition.

M. LE MAIRE : Cela va de soi que l'opposition précise toutes ces choses. Cela fait plus d'une quinzaine d'années que j'entends le même refrain du côté de l'opposition : on pourrait faire moins, on pourrait faire mieux en dépensant moins, etc. Mais vous savez c'est complexe la gestion de 1,5 milliard. Alors si on inscrit par exemple plus de dépenses sur la ligne dépenses imprévues, c'est parce qu'on prévoit d'avoir davantage de dépenses imprévues simplement. Et les dépenses imprévues sont utiles pendant toute l'année, on prend sur cette ligne quand la dépense n'a pas été prévue au budget. Gérer ce n'est pas facile. Je conçois bien qu'étant dans l'opposition vous ne souhaitiez pas 1 % de plus dans l'augmentation des taux, c'est logique de votre part mais nous, nous faisons en sorte depuis plus de 20 ans et même bien davantage, de faire une gestion sincère au plus proche de la réalité. Quand on augmente la pression fiscale, c'est parce qu'on n'a pas d'autres choix et on ne fait pas ici des dépenses de prestige, somptuaires. Donc on essaie de gérer cette ville pas à pas aussi bien que possible, peut-être que d'autres feraient mieux, mais cela n'a jamais été l'avis des Bisontins que d'autres puissent faire mieux que nous et que nos prédécesseurs.

M. REGNIER : Je voudrais apporter une réponse à M. DUVERGET à propos de la ligne de crédit de 900 000 F prévue pour le PDU. Cette somme est inscrite pour réaliser des études qui nous diront quoi mettre dans ce PDU. C'est tout le travail de l'année qui commence à s'engager. Je pense qu'à la prochaine réunion du Conseil Municipal, on commencera à examiner ce projet qui pourrait être définitif à l'automne. Il nous faudra alors arrêter des prévisions, des objectifs et inscrire les sommes nécessaires aux budgets à venir pour leur réalisation.

Pour répondre à Gérard JUSSIAUX, je lui dirai que je suis assez abasourdi par sa démonstration car il faut quand même oser dire que la Ville a changé de politique en matière de transport ! Je crois qu'une telle démonstration se doit d'être étayée et je ne pense pas que le fait que la Ville ait décidé d'agrandir le parking des Remparts Dérasés en compensation des places qu'on allait supprimer sur la place du Marché change quoi que ce soit à notre politique des transports. La Ville mène toujours la même politique en ce domaine. Les crédits que la Ville consacre chaque année pour les transports continuent d'augmenter régulièrement et encore plus avec le choix d'acquérir des bus à gaz.

C'est vrai que Gérard s'est un petit peu brusqué car l'année dernière on a renouvelé 6 bus alors qu'il faudrait en renouveler à peu près une dizaine par an pour avoir une flotte de bus dans un état correct, mais on peut certaines années être un petit peu en-dessous de cette moyenne et d'autres années au-dessus. Je crois qu'il faut voir ce problème de manière globale et si on regarde la moyenne des parcs au niveau national et celle du parc de bus à Besançon, on n'a pas à «se mettre la tête dans le sac».

Sur le choix technologique, c'est vrai que la Ville de Besançon est toujours engagée dans le projet pour acquérir des bus hybrides. Malheureusement, on ne peut que constater qu'en ce domaine, c'est la stagnation complète. C'est la raison pour laquelle on a décidé de lancer un appel d'offres pour tous modes non polluants, c'est-à-dire les deux types de gaz plus encore d'autres solutions puisqu'il y en existe aussi d'autres, un petit peu moins polluantes. Je crois que Besançon est la première ville en France qui lance justement un appel d'offres aussi ouvert pour pouvoir dégager un choix en comparant globalement les prix. Je pense que l'engagement de renouveler la moitié du parc avec l'investissement qu'on va faire est quelque chose de raisonné puisque si on renouvelle 10 bus par an, on en a 150, il faudra à peu près une quinzaine d'années pour renouveler le parc. Comme on a décidé d'en renouveler la moitié avec des bus au gaz, ça veut dire qu'on se donne une dizaine d'années pour que des évolutions technologiques sortent sur le marché. Et c'est vrai que ça bouge au niveau international sur la pile à hydrogène, prévue par certains gros constructeurs pour 2000 - 2005, mais c'est vrai aussi qu'il y a 5 ou 6 ans, lorsqu'on s'est lancé dans les études de bus hybrides, on nous prédisait une sortie dans les 3 ans ou 4 ans ! Donc je pense que le délai de 10 ans qu'on se donne est raisonnable.

Pour rester concret, l'année dernière on a acheté 6 bus. Avec le budget que vous allez voter, chers collègues, ce sera entre 10 et 11 bus suivant ce qu'on retiendra, qu'on va renouveler cette année.

M. VUILLEMIN : Un certain nombre de réponses ont déjà été apportées. Je répondrai déjà à M. DUVERGET. Pendant des années, l'opposition nous a critiqués sur le montant des dépenses d'équipement. Ce n'était jamais assez, etc. Bien sûr que ce n'est jamais assez, on est bien d'accord. Depuis un certain nombre d'années, on augmente chaque année un petit peu. Cette année, on annonce tous budgets confondus 220 MF et on nous cherche une mauvaise querelle en nous disant que ce n'est pas de l'action économique, etc. Ce sont quand même bien des crédits qui vont permettre de soutenir l'activité économique, qui vont dans les entreprises, qui vont donc soutenir l'emploi. Appelons cela comme on voudra mais c'est bien à cela que ça va servir.

On a beaucoup parlé fiscalité, dette... Cela pose un problème plus général au fond de la conception qu'on a de la gestion. Doit-on avoir une conception de la gestion au jour le jour jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ou faut-il essayer de regarder au-delà des 12 mois ? Je suis de ceux qui pensent qu'il faut avoir une vision au-delà des 12 mois en cours, qui permet d'éviter les effets yoyo, qu'il s'agisse de la fiscalité ou qu'il s'agisse de l'emprunt.

On nous dit aujourd'hui que les taux baissent. Deux remarques par rapport à cela : c'est vrai que les taux baissent, ils baissent pour tout le monde mais j'observe qu'à Besançon on se désendette un peu mieux que les autres, ça je pense que personne ne peut le contester.

Les taux baissent, mais par rapport à quoi ? L'inflation aujourd'hui en année glissante c'est 0,3 % alors même 4,5 % par rapport à une inflation à 0,3 ce n'est pas spécialement une bonne opération, ça mérite réflexion. J'ajouterai qu'on fait l'effort de choisir la rigueur, la recherche d'économie, pour dégager de l'épargne, pour permettre un autofinancement. Je rappelle que cette année 40 % de nos dépenses d'équipement sont financés par de l'autofinancement, ce qui permet d'éviter un recours inconsidéré à l'emprunt et de présenter un programme d'équipement à hauteur de 220 MF.

M. BONNET s'est étonné des 5,8 % d'augmentation. On peut effectivement s'étonner d'entendre le Premier Adjoint nous parler de rigueur et trouver des crédits qui augmentent de 5,8 %. Il y a bien évidemment une explication que j'ai donnée en partie dans ma présentation. J'ai parlé du recensement, 1 700 000 F pour lequel il faut bien prévoir les crédits ; les services fiscaux, dans leur grande bonté, ont trouvé qu'on ne payait pas assez de taxe foncière pour notre abattoir, on a eu une augmentation qui s'est chiffrée à 1 MF, il faut bien les prévoir. On a mis en place un budget annexe déchets avec une redevance que la Ville paie, c'est 1 700 000 F. J'ai évoqué certains contrats de gestion de service public, notamment celui avec la CTB où on note un dépassement de 3 500 000 F dont 1 MF notamment généré par le passage aux 35 heures, puis l'augmentation des carburants...

Permettez-moi d'ajouter encore une chose : faut-il considérer que les services municipaux sont figés dans leur périmètre, leurs responsabilités, pour l'éternité ? Actuellement on prépare le passage à l'an 2000, il faut du matériel informatique et c'est bien maintenant qu'il faut l'acquérir. On a pris l'engagement d'ouvrir des points publics dans les quartiers, cela veut dire du personnel en place, des aménagements de locaux... ce qui a des conséquences financières. Si vous me permettez de faire tout cela sans dépenser un centime de plus, je veux bien, je suis preneur de toute proposition.

Monsieur JACQUEMIN, je ne crois pas qu'il y ait de budget facile. Il est d'autant moins facile à préparer, encore une fois qu'on a fait le choix je tiens à le redire, de la rigueur. Un budget est facile à préparer précisément si on lâche sur la fiscalité et si on emprunte au-delà du raisonnable. Si on ne fait pas ce choix-là, je prétends qu'il n'est pas facile à équilibrer.

Un mot à Gérard JUSSIAUX pour lui préciser que les 14 MF auxquels il a fait allusion, c'est ce qui figure au niveau des tranches annuelles. Il convient d'y ajouter des reports, des TVA, etc. C'est donc en définitive 23 MF qui seront consacrés en 1999 à l'achat de bus. Permettez-moi de dire que ce n'est quand même pas mal.

En conclusion de tout cela, j'affirme une nouvelle fois que c'est un bon budget maîtrisé par la rigueur de gestion, fidèle aux engagements pris et avec une dynamique au service d'une ambition.

M. RENOUD-GRAPPIN : J'ai été surpris durant tout ce débat qui dure depuis 2 heures et quart de n'entendre parler pour ainsi dire que des dépenses, mis à part Michel JACQUEMIN qui a parlé des recettes. J'ai une question toute simple à poser de la part des 63 832 Bisontins qui paient la taxe d'habitation mais surtout pour plus de la moitié d'entre eux, c'est-à-dire les 35 853 qui ont des revenus suffisamment faibles, hélas pour eux, pour avoir droit à des exonérations et des dégrèvements ; vous nous avez dit Monsieur le Maire tout à l'heure que nous n'avions pas le choix, est-ce qu'eux ont le choix d'avoir une augmentation de 1 % à nouveau de la taxe d'habitation alors que d'après ce que nous a dit Michel JACQUEMIN, elle n'apparaît pas comme essentielle dans le fonctionnement de notre budget. Je vous rappelle que la taxe d'habitation a augmenté de 3 % de plus par rapport à l'inflation. Ne peut-on pas s'arrêter tout simplement là-dessus ?

M. FOUSSERET : Il faut oser le faire ça !

M. RENOUD-GRAPPIN : C'est des chiffres que vous nous donnez. Je crois que l'intervention de Michel JACQUEMIN était simple : il y a des chiffres que vous avancez, notamment ce problème de dépenses imprévues qui, jusqu'à présent était 2 500 000 F et qui, comme par hasard cette année, passe à 5 MF. Vous prévoyez donc cette année un chiffre bien supérieur alors qu'on pourrait s'arrêter d'augmenter les impôts pour une fois.

M. LE MAIRE : Vous prêchez pour ceux-là mais au fond aussi pour les autres contribuables qui paieraient ainsi 1 % de moins. Mais les personnes qui ont de faibles revenus étant aidées ne subiraient pas 1 % de hausse. Votre argument ne tient pas la route.

M. BONNET : En complément de l'intervention de Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, je voudrais revenir sur votre réponse, Monsieur le Maire. Vous dites que depuis des années l'opposition demande moins de fiscalité, qu'il n'est pas facile d'obtenir moins de fiscalité quand on a un budget à gérer mais moins de fiscalité depuis longtemps, ça aurait permis plus de ressources. C'est simpliste mais ça fonctionne comme cela.

M. FOUSSERET : Il faut le dire au Département quand il a mis 10 % d'augmentation.

M. BONNET : Vous dites vous-même dans un document qu'on évoquera tout à l'heure qu'il y a en matière de taxe professionnelle une chose disparate entre la Ville et sa périphérie et que ça influence quand même l'équilibre économique de l'agglomération. Tout le monde sait que plus la taxe professionnelle est élevée moins il y a d'entreprises, plus la taxe d'habitation est élevée plus les Bisontins partent ailleurs et on sait très bien que les communes qui ont essayé de diminuer la fiscalité ont permis de voir venir des habitants et des entreprises donc finalement ont eu plus de ressources. Si vous n'y croyez pas tant pis pour vous mais si vous l'aviez fait plus tôt peut-être auriez-vous aujourd'hui des résultats. Alors on vous dit simplement d'essayer de le faire maintenant.

M. LE MAIRE : C'est des raisonnements assez particuliers que j'ai peine à comprendre. Vous m'expliquerez mieux.

M. DUVERGET : Par rapport aux remarques de Joseph PINARD sur l'Ecole des Beaux-Arts et le Conservatoire National de Région, il y a vous le savez actuellement des négociations entre les deux collectivités y compris également au sujet de la Citadelle. Il s'agit donc bien sûr de conduire ces négociations dans le respect des compétences de chacun mais également sur la notion de projet. M. l'Adjoint à la Culture est au courant de ces négociations qui, je pense, aboutiront de façon favorable pourvu que les projets se rejoignent. Donc je voulais informer le Conseil Municipal de cela en toute quiétude.

Sur le plan de notre position par rapport au budget, il y a eu deux propositions concrètes, l'une exprimée au nom de l'inter-groupe par Michel JACQUEMIN sur une réduction de la pression fiscale et l'autre que j'ai présentée sur un emprunt possible. Par rapport à ces deux propositions, il me semble avoir compris que vous ne les acceptiez pas, donc en conséquence nous prenons acte et nous voterons contre la proposition de budget 1999 telle qu'elle nous est présentée.

M. LE MAIRE : Je n'avais pas tout à fait terminé mon rôle, Monsieur DUVERGET. Vous avez fait deux propositions, je me dois de les mettre aux voix. C'est ce que je vais faire à l'instant.

Le premier amendement proposé par M. DUVERGET tend à contracter pour 20 MF d'emprunt complémentaire afin de donner un coup de pouce à l'économie, 9 Conseillers y sont favorables. L'amendement est donc rejeté.

Deuxième proposition, celle de M. JACQUEMIN qui nous en donne lecture.

M. JACQUEMIN : *Le groupe «Une volonté, une force pour Besançon» et je pense le groupe RPR associé, demande expressément la stabilisation des impôts locaux et par conséquent l'abandon dans le projet de budget primitif de l'augmentation supplémentaire de 1 % des taux d'imposition. L'économie à réaliser est de 4 555 000 F. Il est proposé :*

1. de maintenir les dépenses imprévues à 2 345 000 F, soit à leur niveau de 1998 au lieu de 5 MF,

2. de réaliser une économie de 1 900 000 F sur l'enveloppe des crédits courants des services qui s'élèvent à 67 676 162 F. Rapportée au budget de fonctionnement du budget principal, cette économie représente moins de 0,5 % alors que ce même budget à périmètre constant, c'est-à-dire y compris les déchets que j'ai repris pour comparer des choses comparables, est en augmentation de 4,06 % par rapport à 1998. Ce chiffre est à rapprocher du taux d'inflation annuel inférieur à 1 % et de loin».

M. GIRARD : Je n'arrive pas bien à comprendre votre logique. D'un côté, vous proposez un emprunt supplémentaire de 20 MF qui va générer inévitablement des dépenses supplémentaires et d'un autre côté, vous dites qu'il faut maintenir la pression fiscale à 0. Il faudrait que vous m'expliquiez car je ne comprends pas.

M. LE MAIRE : Comment pensez-vous faire Monsieur JACQUEMIN ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, c'est tout de même d'une simplicité enfantine (rires). Je vous propose de ne pas augmenter les impôts. Je dis qu'aujourd'hui vous avez des ressources financières, budgétaires qui vous permettent de ne pas augmenter la fiscalité, c'est-à-dire que je vous demande un effort de gestion courante supplémentaire. En clair c'est cela.

M. LE MAIRE : Ce que vous n'avez pas compris mes chers collègues, c'est qu'il y a deux propositions complètement antinomiques !

M. FOUSSERET : Vous auriez dû vous mettre d'accord.

M. LE MAIRE : Seul le Maire a désormais la parole pour faire voter. Comment c'est scandaleux ? Sur un même sujet, cela fait au moins trois fois que vous essayez de nous expliquer ce qu'on a compris depuis le début mais qui ne convient pas avec la proposition que vous faisiez tout à l'heure qui a déjà été repoussée. Je mets aux voix la proposition d'amendement de M. JACQUEMIN. 11 Conseillers y sont favorables. Cet amendement est rejeté.

Je mets maintenant aux voix le rapport tel qu'il a été présenté par le Premier Adjoint et les chiffres qui sont dans le budget primitif de la Ville pour 1999».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- repousse (9 Conseillers votant pour), l'amendement présenté par M. DUVERGET, Conseiller Municipal, proposant de contracter un emprunt supplémentaire de 20 MF destiné à favoriser l'implantation d'entreprises et l'accompagnement des projets de développement des entreprises

- repousse (11 Conseillers votant pour) l'amendement présenté par M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal

- adopte sur avis favorable de la Commission du Budget et à la majorité (11 Conseillers votant contre), le budget primitif de l'exercice 1999.

Récépissé préfectoral du 9 avril 1999.